

Elaboration du SCoT PCAET du Val d'Essonne

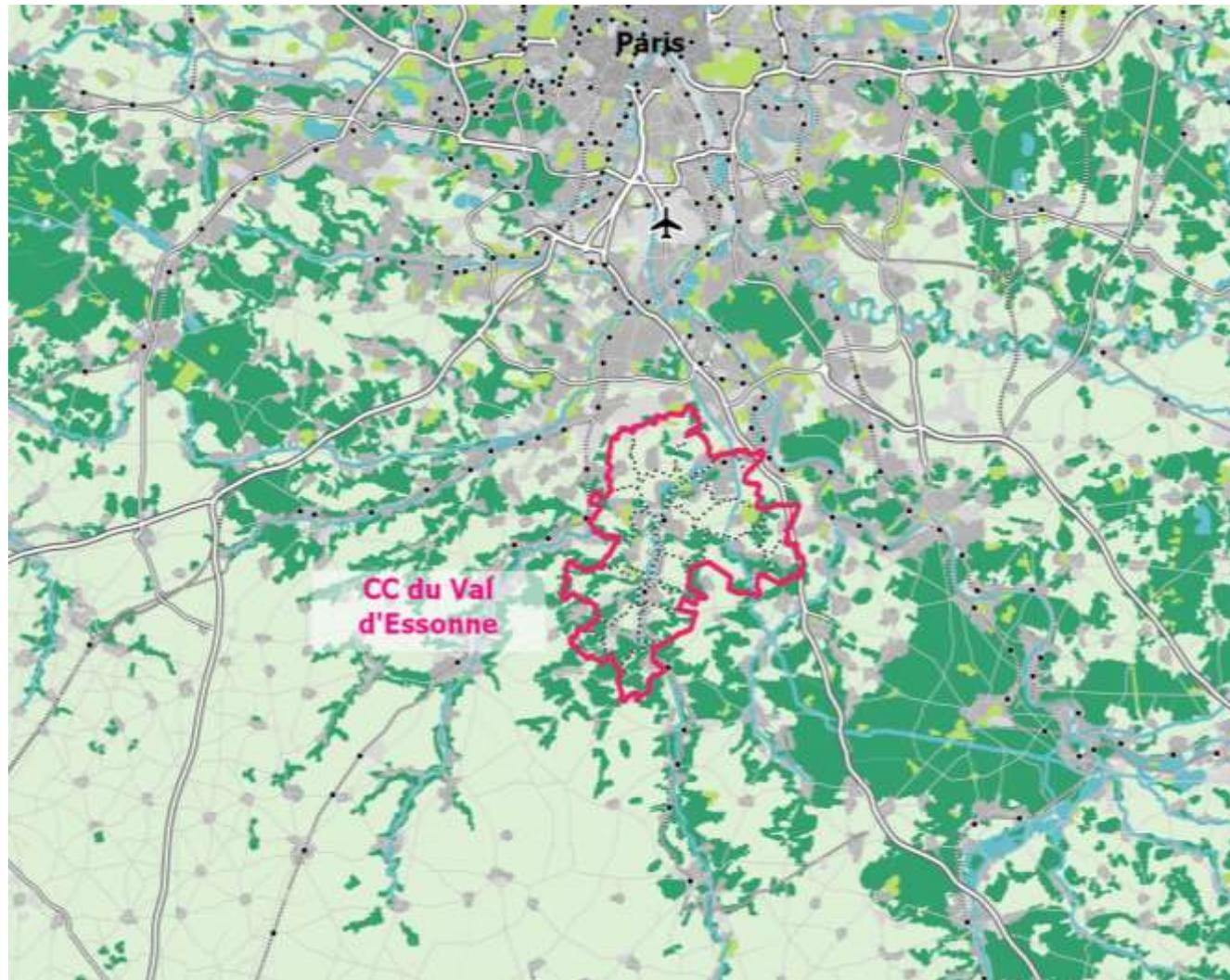


Schéma de Cohérence Territoriale / Plan Climat Air Energie

Quel aménagement du territoire pour la CCVE
Pour les 20 prochaines années à l'heure des transitions ?

La CCVE: premier territoire national à réaliser un SCoT valant PCAET, suite aux ordonnances gouvernementales parues en juin 2020

A Le SCoT-PCAET, son contenu et son positionnement dans la hiérarchie des normes

B Le territoire de la CCVE en faits et en chiffres issus du diagnostic du SCoT- PCAET en cours de finalisation

A large, bold, orange letter 'A' is positioned on the left side of the slide, serving as a decorative element or a section marker.

Le SCoT-PCAET, son contenu et son positionnement dans la hiérarchie des normes

A

Qu'est ce qu'un SCoT ?

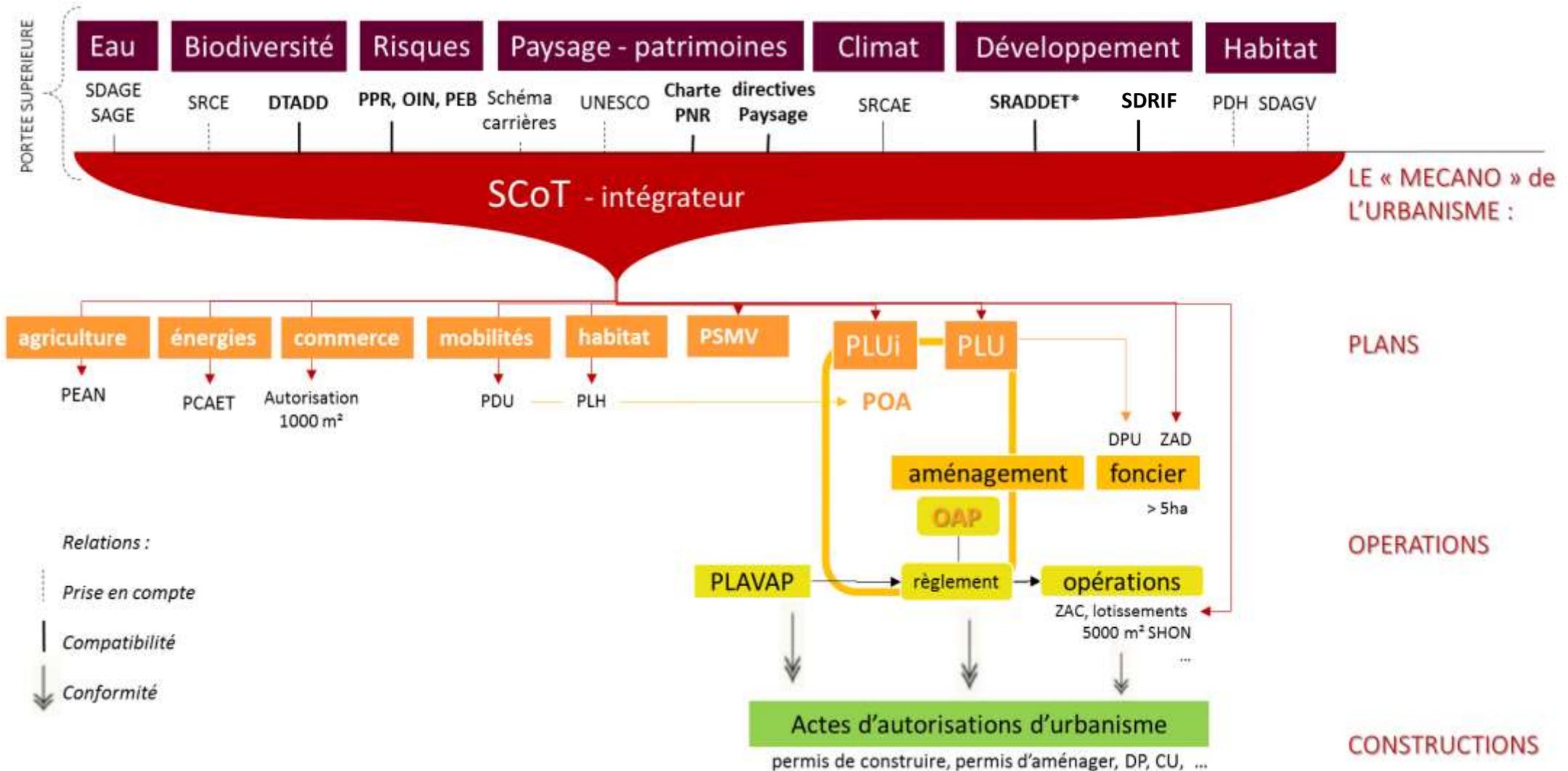
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale

Orienté l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable et ce pour les 20 prochaines années

Cadre de référence
en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement d'organisation de l'espace.

A La hiérarchisation des documents



Publié le 18 juin 2020 à 10h16

Ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale

Zoom sur la modernisation du SCoT suite à l'**ordonnance du 17 juin 2020** relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale



Objectifs principaux de la circulaire :

- Réaffirmer le rôle et la place du SCoT entre les PLU/ PLUi et les SRADDET ;
- Améliorer la lisibilité et faciliter l'appropriation du projet porté par le SCoT.

A Evolution du contenu du SCoT

Avant juin 2020

Publié le 18 juin 2020 à 10h16
Ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale

Après juin 2020

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Non opposable

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)



Le projet politique à l'horizon 2040

Un document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Opposable

Un document d'orientation et d'objectifs (DOO)



Les règles du SCoT (à retranscrire dans les PLU / Cartes Communales)

Rapport de présentation

(comprenant l'essentiel des éléments de diagnostic, de justifications + outils de mise en œuvre + autres éléments utiles à l'appropriation du SCoT)

Non opposable

Des annexes (comprenant l'essentiel des éléments du rapport de présentation + outils de mise en œuvre + autres éléments utiles à l'appropriation du SCoT)



État des lieux

- + enjeux
- + justification du projet SCoT
- + outils de mise en œuvre

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques

A Une prise en compte renforcée du climat

L'ordonnance du **17 juin 2020** conforte le rapprochement entre SCoT et PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en donnant la **possibilité aux porteurs de SCoT qui le souhaitent d'élaborer un SCoT- PCAET**

 **SCoT- PCAET**

Le SCoT-PCAET poursuit les objectifs énoncés à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, à savoir atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, en **cohérence avec les engagements internationaux de la France.**

Le SCoT-PCAET intègre ainsi un plan d'action sur 6 ans qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour des axes suivants :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables



Le projet d'aménagement stratégique (PAS) :

- Le PAS du SCoT – PCAET définit des objectifs d'aménagement et de développement du territoire qui favorisent entre autres les transitions écologique, énergétique et climatique ainsi que les objectifs stratégiques et opérationnels visant à atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

Le document d'orientations et d'objectif (DOO) :

- Le DOO du SCoT – PCAET définit "les orientations qui contribuent à favoriser la transition énergétique et climatique, notamment la lutte contre les émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et l'accroissement du stockage de carbone dans les sols et les milieux naturels", etc. et décline les objectifs stratégiques et opérationnels visant à atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

Les annexes du SCoT- PCAET comprennent notamment "les éléments énumérés au II de l'article L. 229-26 du code de l'environnement ET relatifs à la mise en œuvre et au suivi de ces objectifs »

= **plan d'actions.**

NB : Evolution du contenu du PCAET avec un volet Air accentué via l'élaboration d'un Plan Air

B

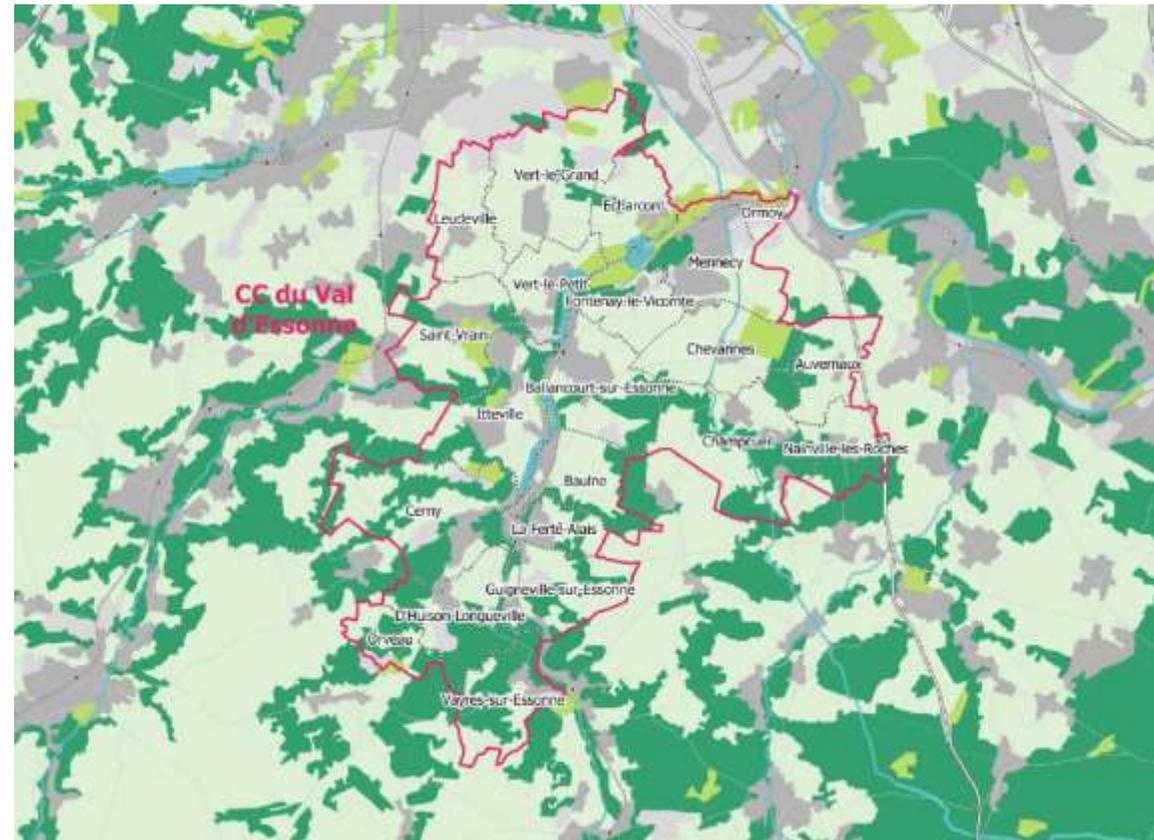
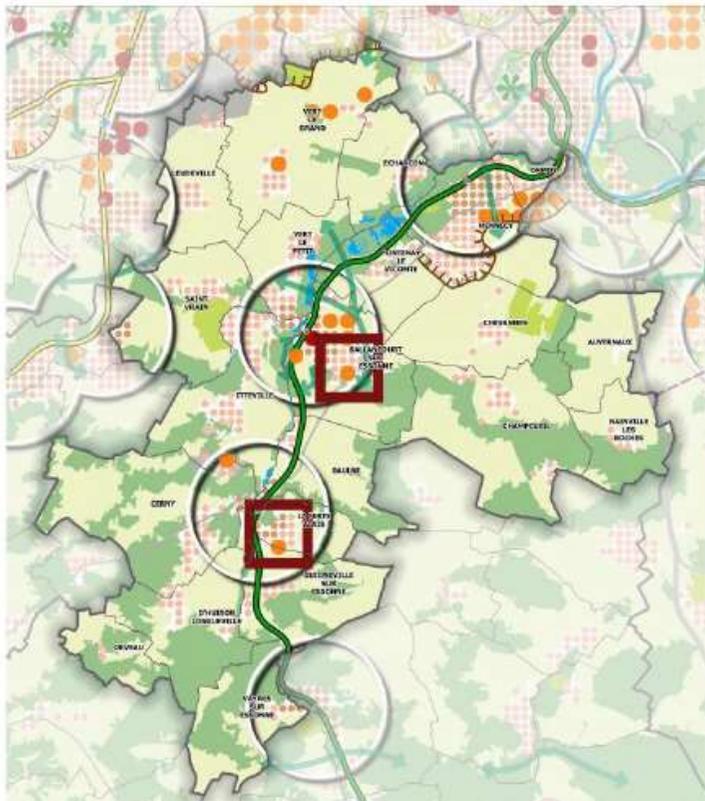
Le territoire de la CCVE en faits et en chiffres

Contexte

Le SCoT de la CCVE :

- 1 EPCI ;
- 21 communes ;
- 59800 habitants ;
- Un territoire hétérogène entre secteurs de pressions urbaines et secteurs agricoles et naturels préservés.

Déclinaison du SDRIF sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne :



Principes de compatibilité :

- Le SDRIF ;
- Le Plan de Déplacements Urbains d'IDF
- Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- Le SAGE de la Nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés ;
- Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Bassin Seine-Normandie

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE :

AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

La transition écologique, c'est passer d'un système économique vorace en ressources, près de 12 tonnes de matières par habitant et par an en France, à un **système qui permettra de faire « beaucoup mieux avec beaucoup moins »**, moins de pétrole, mais aussi moins d'eau, moins de terres arables, moins de minerais, et de générer beaucoup moins de pollutions. C'est donc beaucoup plus large que la transition énergétique qui ne couvre que le passage vers des énergies vertes et une meilleure maîtrise de la demande en énergie.



B Consommation foncière

	Activité	Habitat	Mixte	Total
Auvernaux	0,1	0,3	0,2	0,6
Ballancourt-sur-Essonne	1,8	13,6	0,0	15,3
Leudeville	1,1	2,2	0,0	3,3
Vayres-sur-Essonne	0,1	4,6	0,0	4,7
D'Huison-Longueville	0,0	5,1	0,0	5,1
Cerny	5,8	4,3	0,3	10,4
Chevannes	0,3	6,3	0,0	6,6
Menecy	30,5	14,8	0,6	46,0
Guigneville-sur-Essonne	0,3	2,5	0,0	2,7
Itteville	16,1	10,4	0,1	26,5
Orveau	0,0	0,9	0,0	0,9
Champcueil	2,3	1,7	0,0	4,0
Leudeville	0,0	2,5	0,0	2,5
Fontenay-le-Vicomte	0,0	0,0	0,0	0,0
Ormoy	16,8	4,2	0,6	21,6
Nainville-les-Roches	22,3	1,6	1,5	25,4
Echarcon	15,0	1,7	0,0	16,7
Vert-le-Grand	63,0	3,2	0,0	66,2
Vayres-sur-Essonne	0,1	3,4	0,0	3,5
Saint-Vrain	1,7	10,9	1,0	13,6
Vert-le-Petit	1,3	4,8	0,0	6,0
	178,6	98,9	4,3	281,8

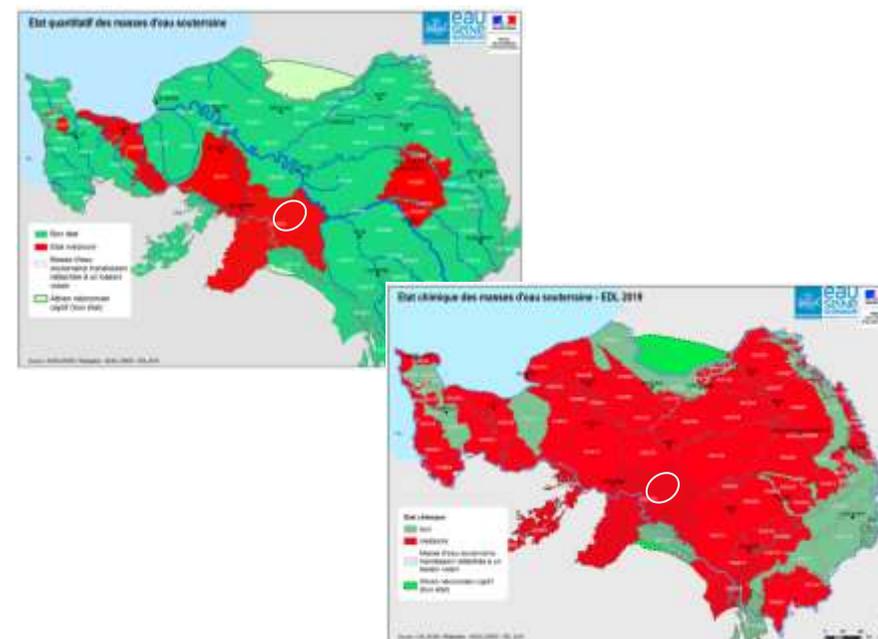
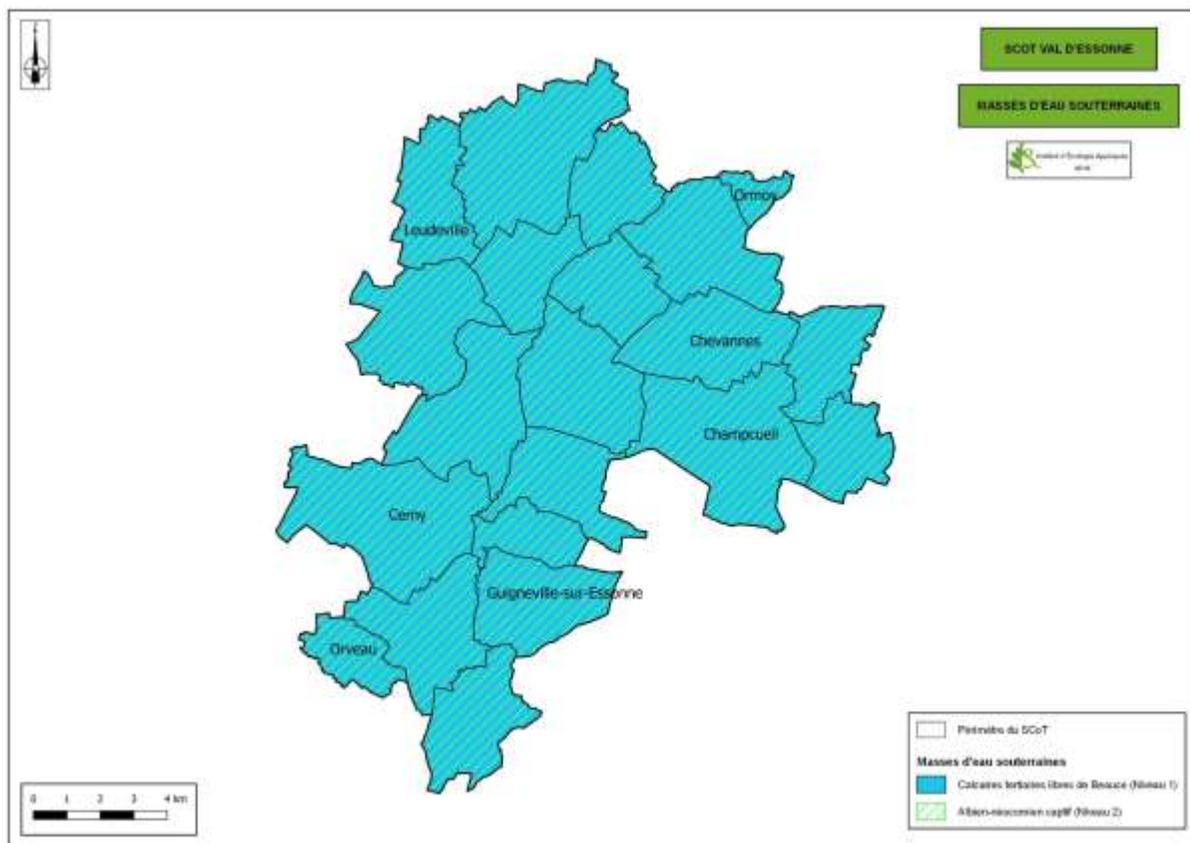


Entre 2009 et 2019 selon l'observatoire
« artificialisation biodiversité tous vivants » le
territoire a consommé **281,8 ha.**

soit **28,2 ha/an** en moyenne

Cela représente **0,15%** de la surface de la
CCVE artificialisé par an (CCVE= 19 300
hectares).

B Ressource en eau



Un état quantitatif et qualitatif des masses d'eau souterraines jugé médiocre

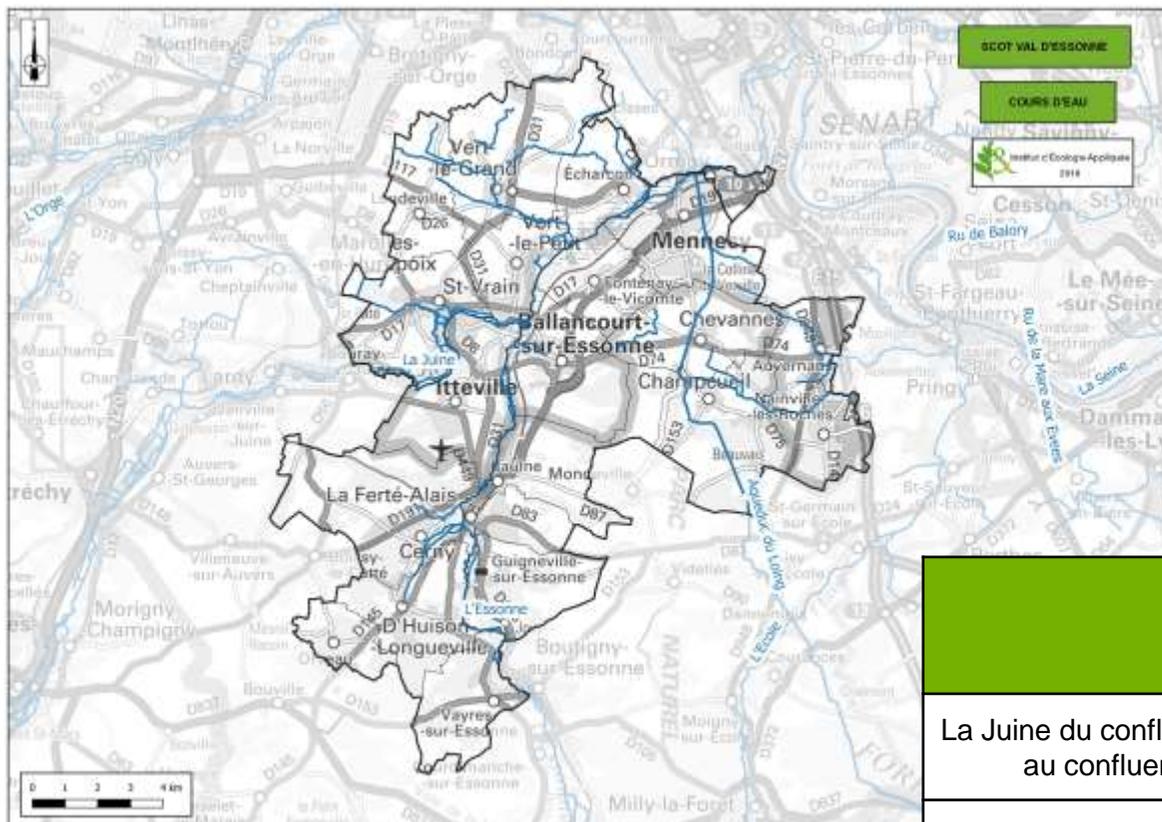
Illustrations : Etat des lieux, AESN 2019

Masses d'eaux souterraines

Le contexte géologique montre la superposition de couches sédimentaires, où les formations imperméables (argiles et marnes) séparent des formations meubles (sables) ou calcaires pouvant constituer des **réservoirs aquifères (Calcaires de Brie, des Sables de Fontainebleau et des Calcaires de Beauce)**.

Le territoire de la CCVE est ainsi concerné par les **masses d'eaux souterraines suivantes : Calcaires tertiaires libres de Beauce (Niveau 1) et Albien-Néocomien captif (Niveau 2)**

B Ressource en eau



Un réseau hydrographique très dense

- Essonne
- Juine
- Ru de Misery
- Ru de Vau
- Ru de Ballancourt
- Ru de Cerny
- Ruisseau du Mauvais Temps
- Ru d'Auvernaux, etc.

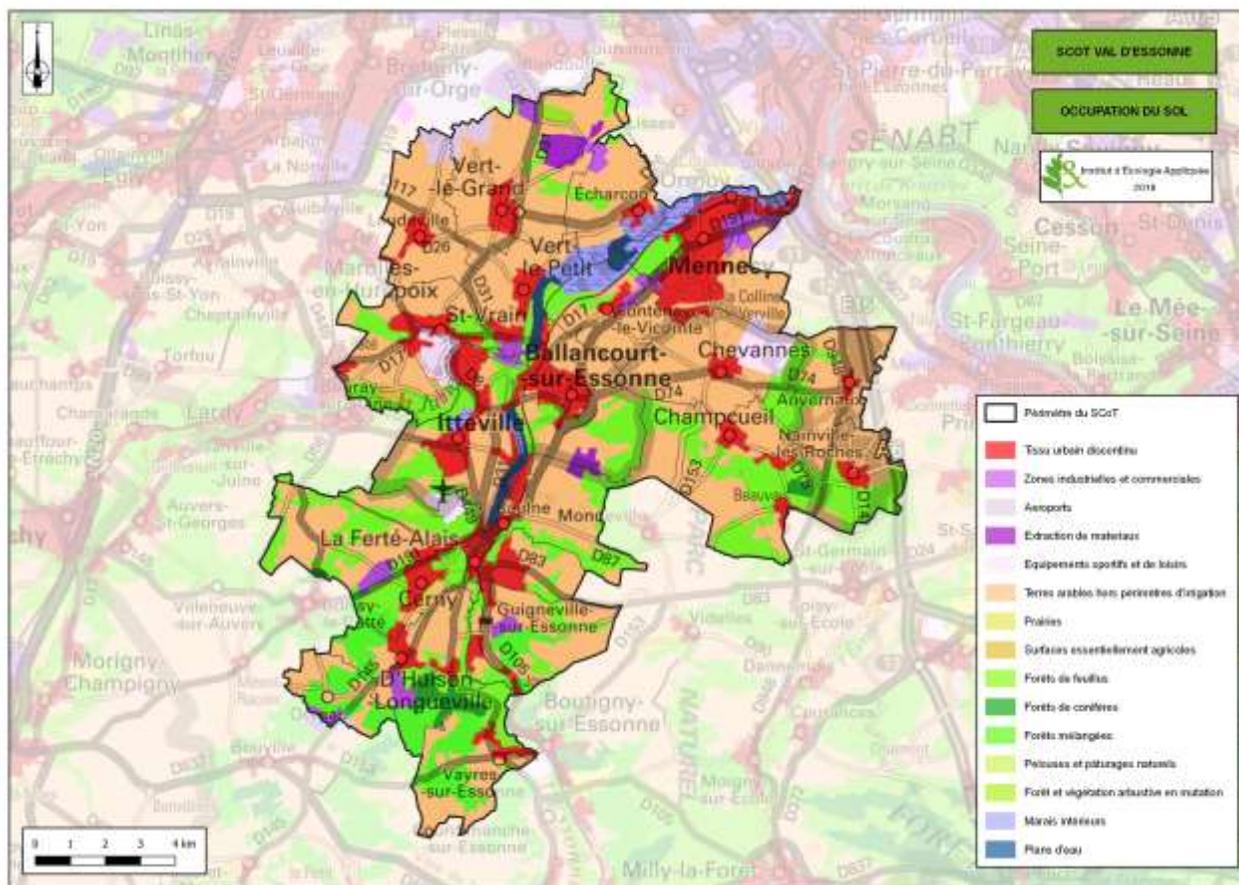
Masses d'eaux superficielles

Un état écologique qui s'améliore pour les masses d'eau structurantes

5 masses d'eau superficielle au sens de la DCE

Nom ME	État écologique			
	2009-2015	2016-2021	2015	2019
La Juine du confluent de la Chalouette (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)	3 (moyen)	3 (moyen)	3 (moyen)	2 (bon)
L'Essonne du confluent de la Rimarde (exclu) au confluent de la Juine (exclu)	4 (médiocre)	3 (moyen)	3 (moyen)	2 (bon)
L'Essonne du confluent de la Juine (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	3 (moyen)	4 (médiocre)	4 (médiocre)	2 (bon)
Ruisseau d'Auvernaux (exclu)	3 (moyen)	3 (moyen)	4 (médiocre)	4 (médiocre)
Ru de Misery	4 (médiocre)	5 (mauvais)	5 (mauvais)	5 (mauvais)

B Occupation du sol

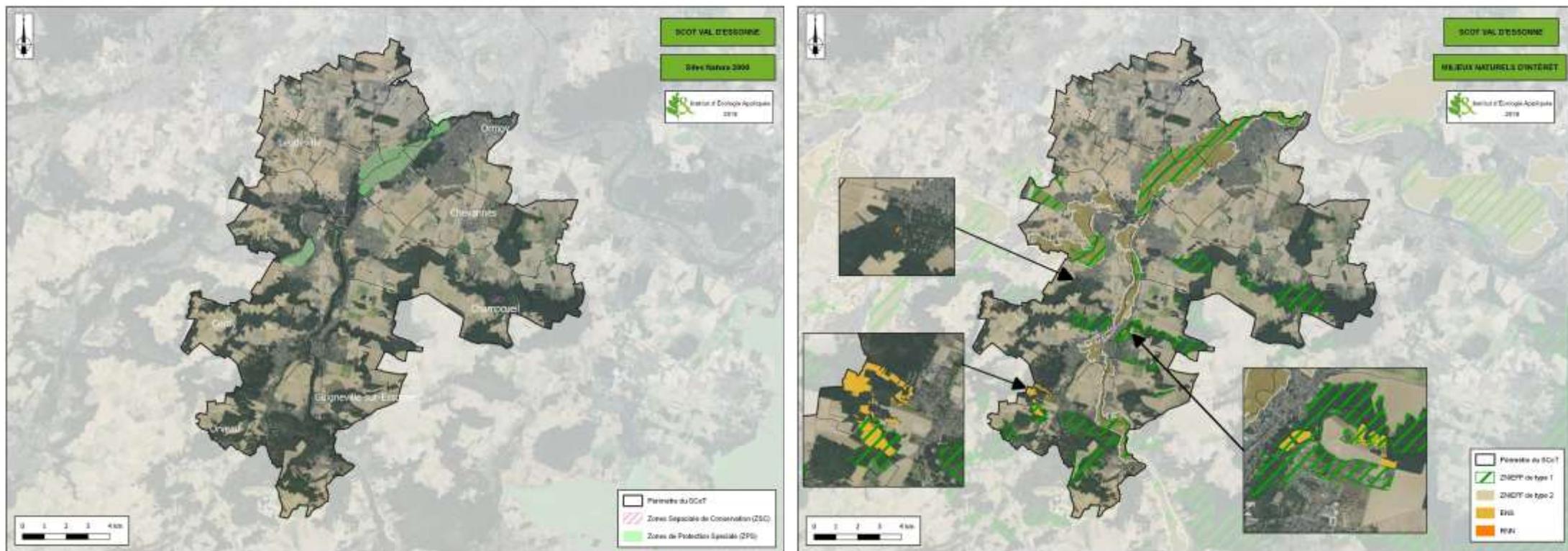


Une partie nord plus urbanisée, une partie sud plus rurale et boisée. Un corridor alluvial majeur.

La carte établie à partir de la base Corine Land Cover montre les **plateaux agricoles de Vert-le-Grand à l'ouest et de Chevannes à l'est**, une partie nord du territoire à l'aval de Ballancourt-sur-Essonne plus urbanisée avec les **pôles de Ballancourt et de Mennecy**, et une partie **sud plus rurale et boisée**.

Elle montre la présence à partir d'Itteville puis de Ballancourt-sur-Essonne d'importantes **zones humides et habitats alluviaux le long de la Juine et de l'Essonne**, représentant un fort enjeu écologique.

B Milieux naturels et biodiversité



Une très grande richesse écologique, que traduisent les nombreux zonages existants

3 sites Natura 2000 : les marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (ZPS n° FR1110102), les marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne (ZPS n° FR1100805), les buttes gréseuses de l'Essonne (ZSC n° FR1100806)

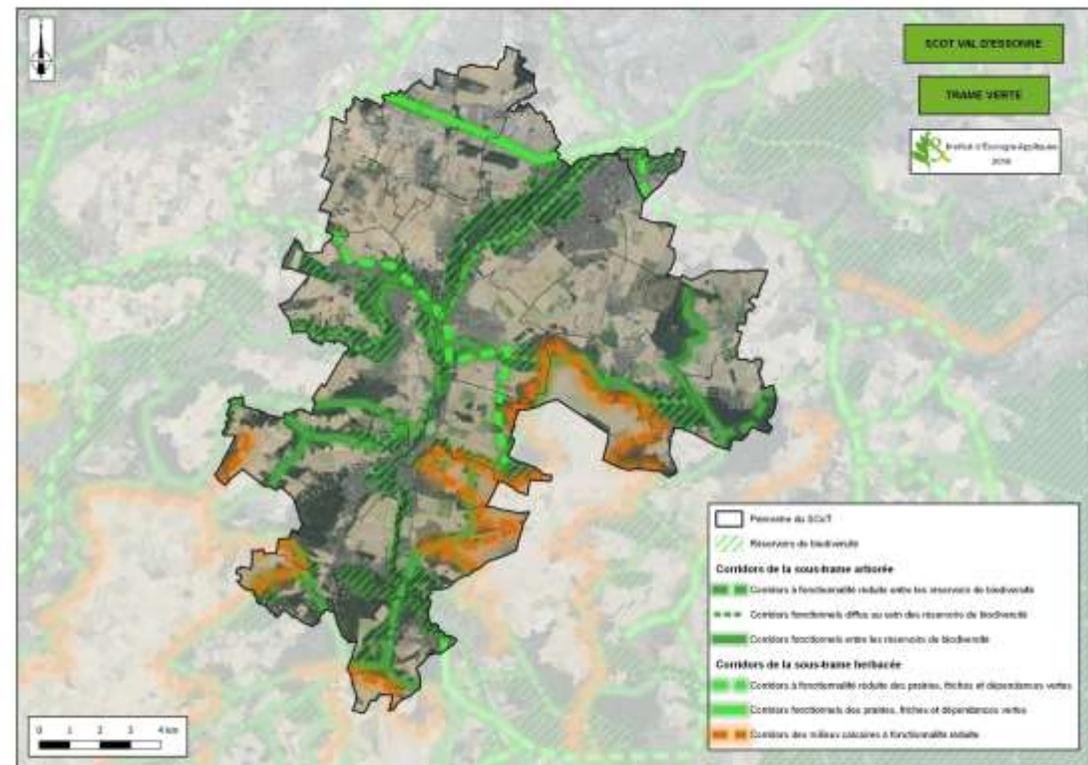
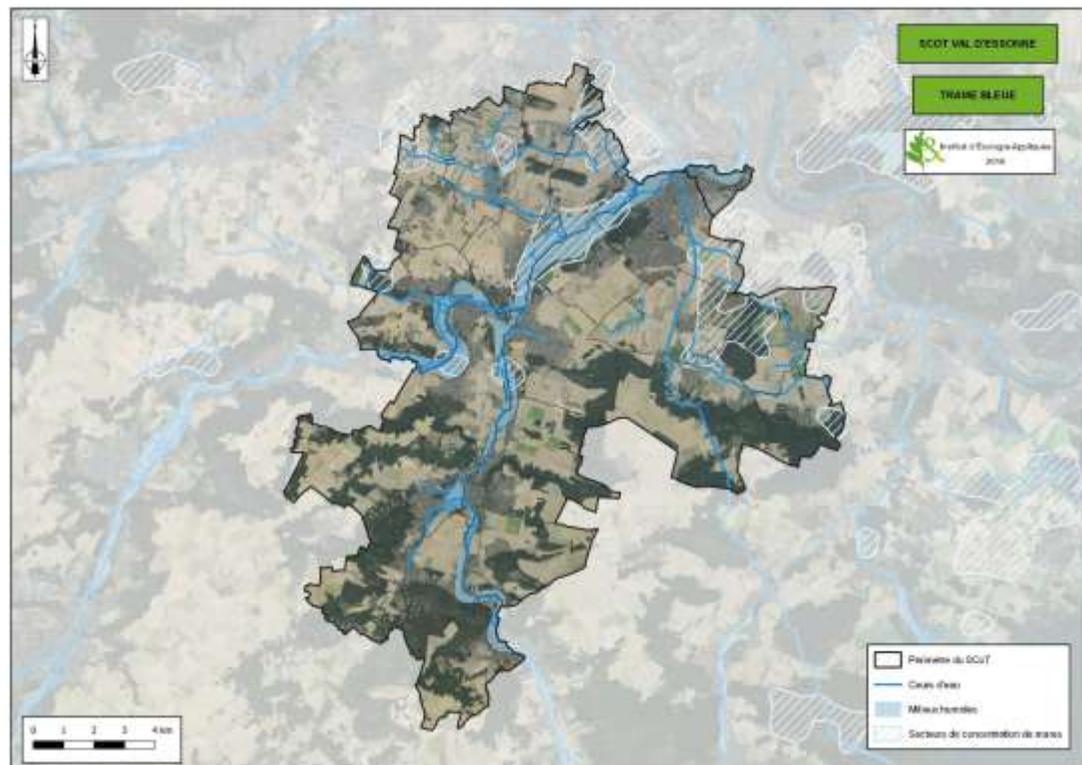
1 réserve naturelle nationale : les sites géologiques du département de l'Essonne (1 site sur la commune d'Itteville)

24 ZNIEFF de type I (dont 7 liés aux zones humides et milieux alluviaux), **2 ZNIEFF de type II**

3 Arrêtés de Protection de Biotope

Plusieurs ENS, PNR Gâtinais français, Réserve de biosphère en lien avec la forêt domaniale de Fontainebleau

B Trames verte et bleue



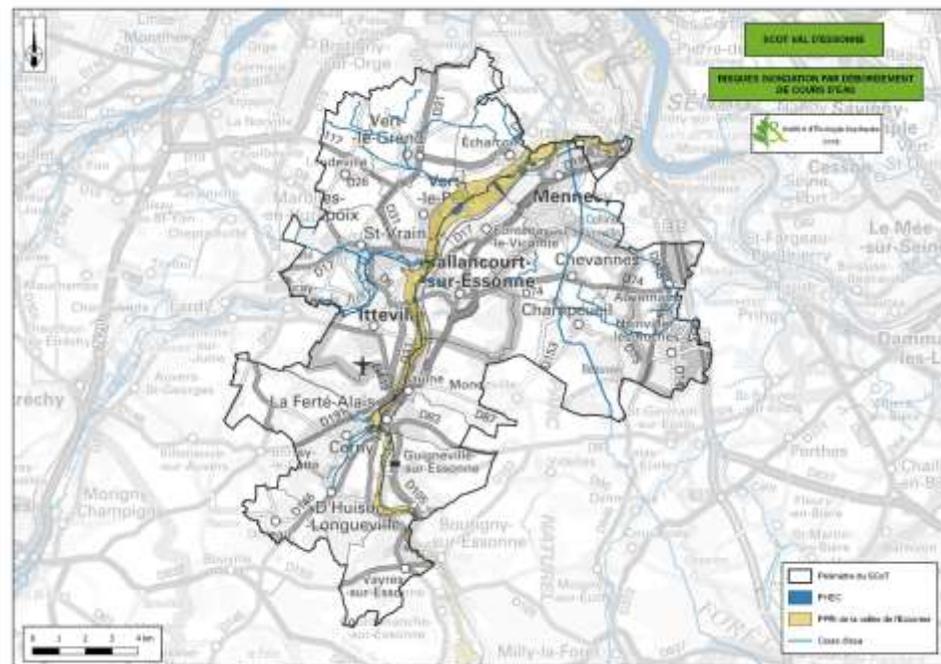
Les sous-trames, composante de la trame verte et bleue en Ile-de-France définie dans le SRCE

- la sous-trame arborée
- La sous-trame des grandes cultures
- la sous-trame herbacée
- la sous-trame des milieux aquatiques et des corridors humides

B Risques naturels

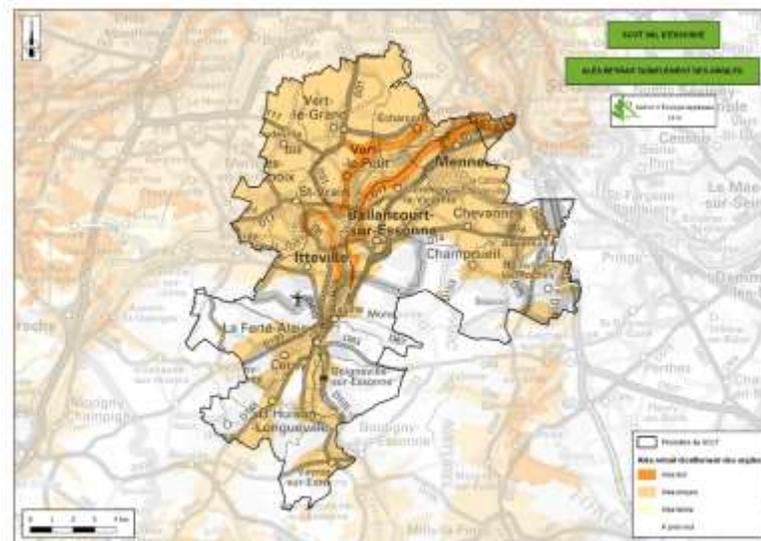
Un territoire exposé à des risques naturels

- Des communes concernées par des **arrêtés de catastrophes naturelles**, notamment pour causes d'inondations, coulées de boues et mouvements de terrain
- Le territoire du SCoT Val d'Essonne est très concerné par le **risque de remontées de nappe**, en raison de la présence de nombreux cours d'eau et des zones où la nappe est subaffleurante.
- Une exposition au **risque retrait-gonflement des argiles** variant de l'aléa moyen à l'aléa fort suivant les communes (notamment argiles à meulière de Brie et de Montmorency, formations superficielles développées sur le Calcaire de Brie).



Un territoire exposé à des risques technologiques

- Cerny avec le PPRT SFDM parc D
- D'Huison Longueville avec le PPRT SFDM parc B
- Guigneville sur Essonne avec le PPRT SFDM parc A
- Vert-le-Petit avec le PPRT ISOCHEM
- Itteville et Vert-le-Petit avec le PPRT de Safran HERAKLES



B Zoom sur le risque inondation

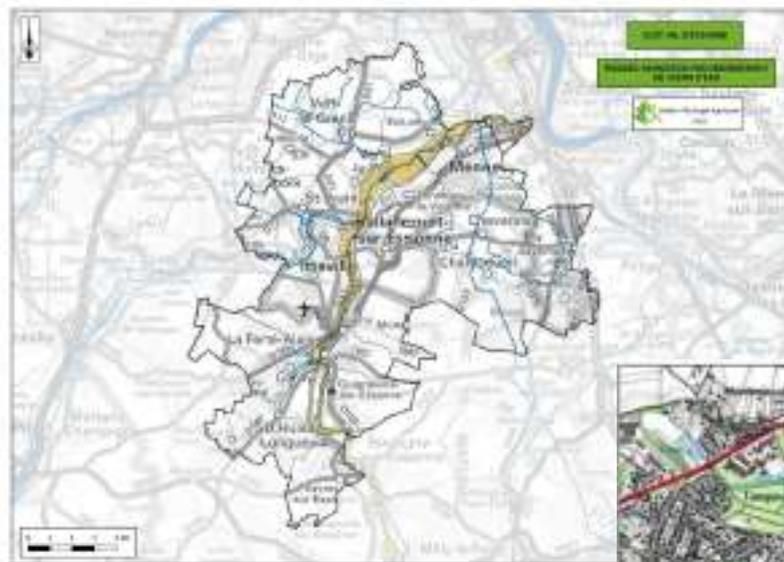
Un territoire exposé à des risques naturels

• Inondation par débordement de cours d'eau

- Le territoire du SCoT Val d'Essonne est couvert par un Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) s'étendant sur les départements de l'Essonne, du Loiret et de la Seine-et-Marne : PPRI de la vallée de l'Essonne. Ce dernier a été approuvé en date du 18 juin 2012.

- Atlas des Zones Inondables (AZI) Essonne - Juine
- Plus Hautes Eaux Connues 2016 (Livre blanc crue mai-juin 2016)

- Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sous maîtrise d'œuvre du département (consultation en cours)



• Inondation par remontées de nappe

• Inondations par ruissellement

Compétence GEMAPI » déléguée aux deux syndicats couvrant le territoire intercommunal :

- Le SIARJA (Saint-Vrain, Leudeville et Itteville) ;
- Le SIARCE.

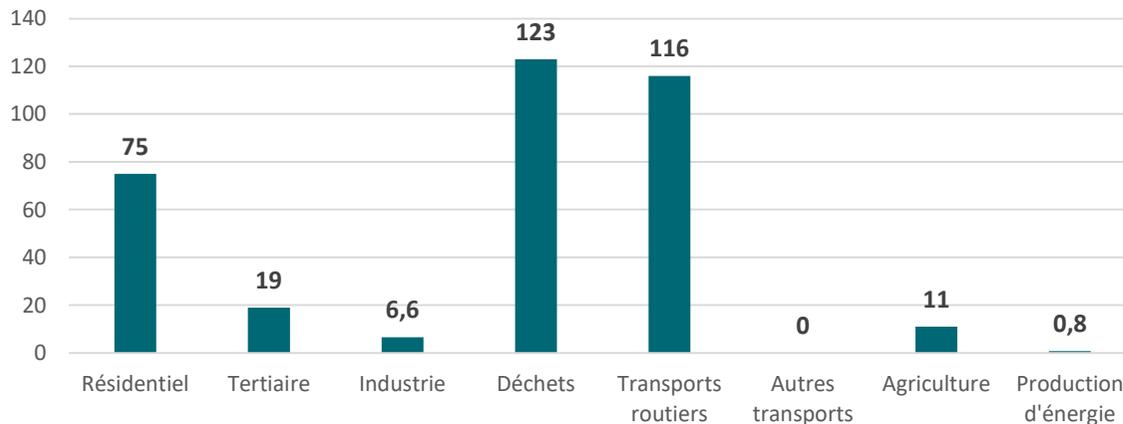


B Emissions de Gaz à effet de serre (GES)

De fortes émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)...

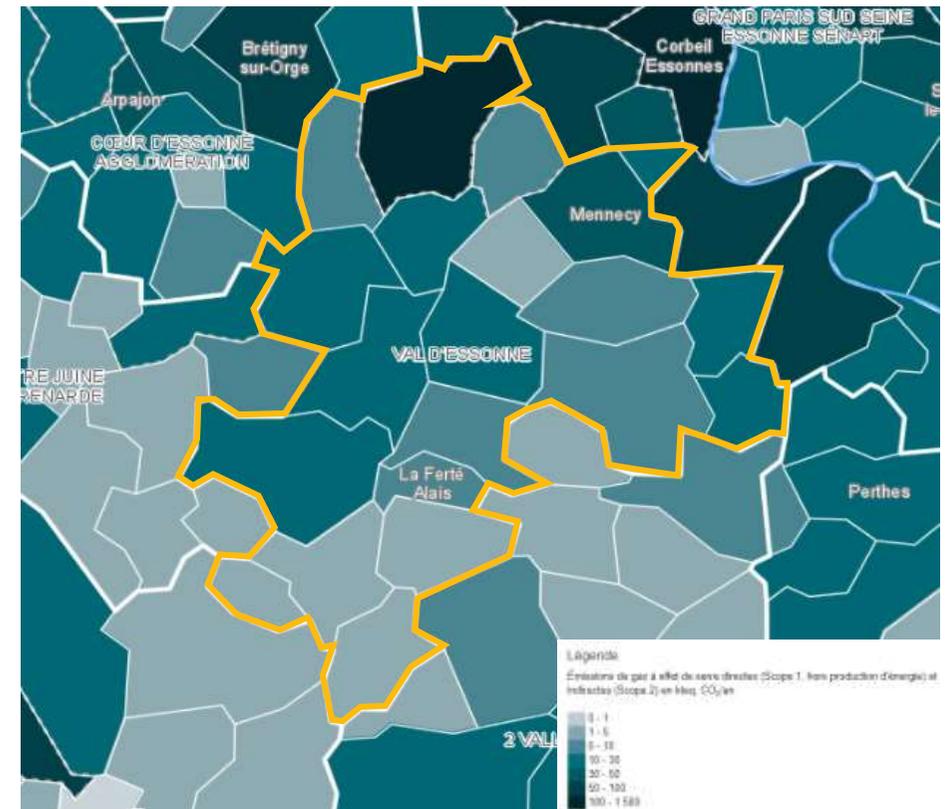
- Emissions en 2017 de près de **351 kt eq. CO₂**
= **~4,4 teq. CO₂ par habitant et emploi ;**
Département : 2,9 teq CO₂ // Région : 1,9 teq CO₂
- Des émissions de GES majoritairement portées par les secteurs :
 - des **traitements des déchets** (*centre de valorisation de Vert-le-Grand*),
 - **des transports routiers** (*migrations pendulaires élevées*)
 - et **du résidentiel** (*modes de chauffage, proportion non négligeable de logements anciens énergivores, ...*).

Emissions de Gaz à Effets de Serre (GES) SCOPE 1 et 2 (ktCO₂eq.) en 2017
(Source : Energif, base de données du ROSE)



Emissions de gaz à effet de serre (GES) par secteur en 2017

Source : Energif, base de données du ROSE

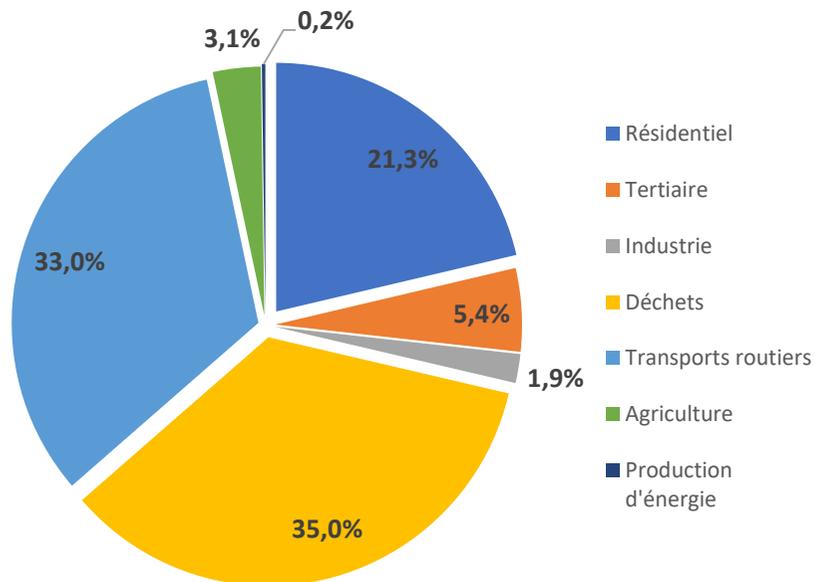


NB : Un bilan BEGES « patrimoine et compétences » viendra compléter ce bilan territorial

Emissions de GES par secteur d'activité

Source ENERGIF 2017

Part des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) SCOPE 1 et 2 (ktCO2eq.) par secteur d'activité
Source : Energif, base de donnée du ROSE)



351 ktCO2 eq. en 2017
Soit **4,4 teq. CO2/hab et emplois**
(2,9 teq CO2/hab. et emplois à l'échelle départementale)

Baisse de 27% des émissions de GES entre 2005 et 2017
(-17% à l'échelle départementale et -22% à l'échelle régionale)

SECTEURS A ENJEUX :



Traitement des déchets



Trafic routier



Bâtiments (résidentiel et tertiaire)

B Séquestration du carbone

La séquestration nette de carbone

Source : modèle ADEME ALDO

Un important stock de carbone dans les sols et les forêts à préserver

- De multiples sources de stockage du carbone :
 - **dans les sols, la litière et la biomasse ;**
 - **au sein des matériaux bois, issus de l'exploitation forestière** (bois d'œuvre, bois d'industrie de type panneaux agglomérés, cartons, ...).

Des flux d'émission de carbone perpétuels

Deux phénomènes principaux :

- Le changement d'affectation des sols, passant de zones de culture/ forêt à des zones artificialisées, occasionnent des déstockages de carbone ;
- les sols et les forêts du territoire permettent de stocker du carbone

Afin de maintenir, voire d'augmenter, le stock de carbone :

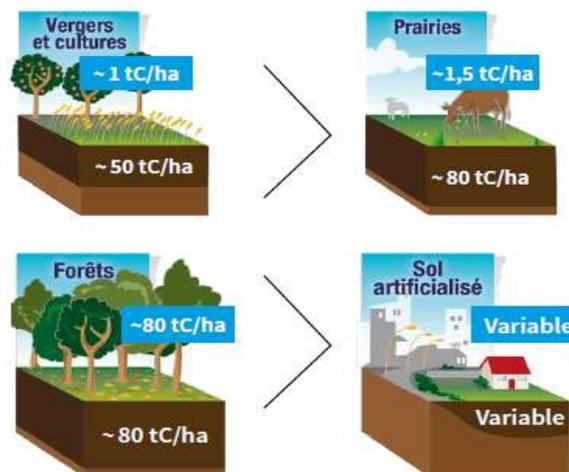
- Préserver la qualité des sols ;
- Limiter leur érosion et leur imperméabilisation ;
- Promouvoir des pratiques d'agroforesterie durable.

Un stock de carbone avoisinant 6 125 kT eq. CO₂

En 2017, le territoire a émis environ 351 kt eq. CO₂. Dans le même temps, les sols et espaces naturels ont stocké environ 28 kt eq. CO₂.

Les capacités de stockage de carbone du territoire sont aujourd'hui 12x moins importantes que les émissions constatées.

Éléments générique de synthèse des principes de séquestration et flux d'émissions de carbone – Source : ADEME



En implantant une prairie sur une zone de culture, je séquestre du carbone.



En déforestant pour installer un parking, je déstocke du carbone.

XX Estimation du stock de biomasse aérienne

XX Estimation du stock de carbone dans les 30 premiers centimètres du sol

Source : base carbone ADEME, données INRA, « Stocker du carbone dans les sols agricoles de France ? » Octobre 2002

B Consommations énergétiques

La consommation énergétique finale

Source : Energif

- Des consommations portées majoritairement par le **secteur résidentiel**, le secteur des **transports routiers** et les **activités tertiaires** ;
- **Les produits pétroliers sont les sources d'énergie les plus prisées** (44% des énergies consommées), suivis par le gaz naturel (27%), l'électricité (24%) et le bois (4,8%).

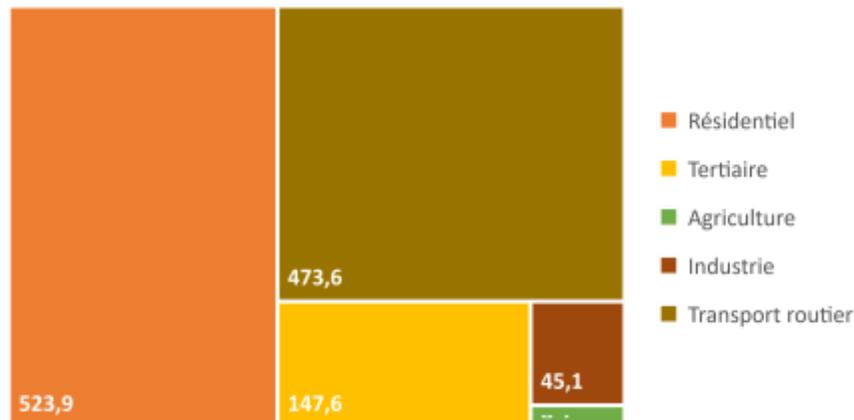
1 200 GWh en 2017
soit 16,1 MWh/an par habitant
(14,7 MWh au niveau départemental)

Des consommations en légère diminution depuis 2005

- **Baisse de 4%** des consommations énergétiques entre 2005 et 2017
(1 252 GWh à 1 200 GWh);
- Baisse des consommations d'énergie pétrolière et de gaz ;
- Tendence à l'augmentation des consommations électriques (+6,3% par rapport à 2005).

Consommations énergétiques finales du territoire par secteurs d'activités en 2017 (en GWh)

(Source : Energif, base de données du ROSE)



SECTEURS A ENJEUX :



Bâtiments (résidentiel et tertiaire, essentiellement lié au chauffage)

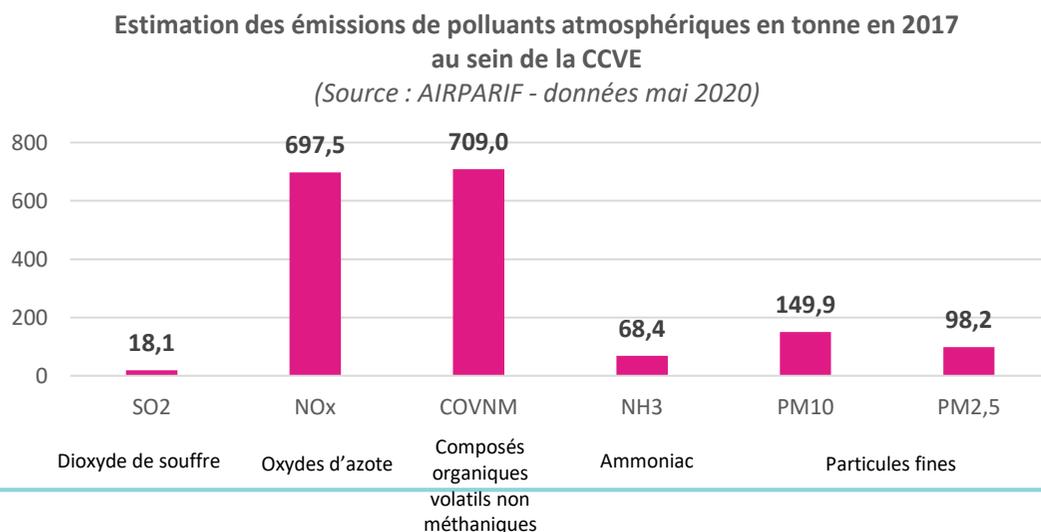


Les transports routiers

B Qualité de l'air

Les axes prioritaires du territoire portent notamment sur :

- **Le secteur des transports**, produisant surtout des Nox (oxydes d'azote), notamment à proximité des grands axes routiers et dans les villes les plus densément peuplées ;
- **Les secteurs résidentiel et tertiaire**, produisant surtout des COVNM (Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques), des Particules fines PM10 et PM2,5, où les émissions sont plus fortement concentrées dans les villes les plus densément peuplées (Menecy, Ballancourt-sur-Essonne, Itteville, ...)
- **Le secteur du traitement des déchets**, produisant surtout des NOx, notamment à proximité du centre de traitement des déchets de Vert-le-Grand ;
- **L'agriculture**, principal secteur d'activité émetteur d'Ammoniac (NH3), et de manières non négligeables de particules fines PM10 et PM2,5.



1741,5 tonnes de polluants atmosphériques émis en 2017

Diminution de 37,6% des émissions de polluants entre 2005 et 2017

SECTEURS A ENJEUX :



Les transports routiers



Bâtiments (résidentiel et tertiaire)



Agriculture



Traitement des déchets

NB : Volet air du PCAET complété par un plan air

B La chaleur fatale ou énergie de récupération

La chaleur fatale ou énergie de récupération

Source : Energif

Des enjeux différents selon les échelles d'intervention

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, les enjeux prioritaires autour de la récupération de chaleur fatale sont notamment de :

- Répondre à un besoin en chaleur d'un bassin de population ;
- De limiter les Gaz à Effet de Serre et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Les axes de valorisation de la chaleur fatale sont multiples et ont différentes motivations. Ils peuvent être :

- Sous forme de chaleur ;
- Pour la production d'électricité.

Les sources de chaleur fatale

Trois sources de chaleur fatales principales sont majoritaires :

- La chaleur fatale issue de la récupération sur les eaux usées ou les eaux grises ;
- La chaleur fatale issue des usines d'incinération des ordures ménagères ;
- La chaleur fatale issue des Data Centers.

Un potentiel de récupération maximum estimé à
1 650 GWh en 2015

(Seule une partie de ce gisement est aujourd'hui réellement récupérée)

Des enjeux d'augmentation des actions en faveur de la récupération de la chaleur fatale à mettre en œuvre

SECTEURS A ENJEUX :



Bâtiments (résidentiel et tertiaire et industriel, via la récupération de chaleur fatale des eaux usées en pied d'immeuble ou via des procédés industriels)



Centre de valorisation des déchets (via récupération de la chaleur des fumées et vapeur de l'incinération).

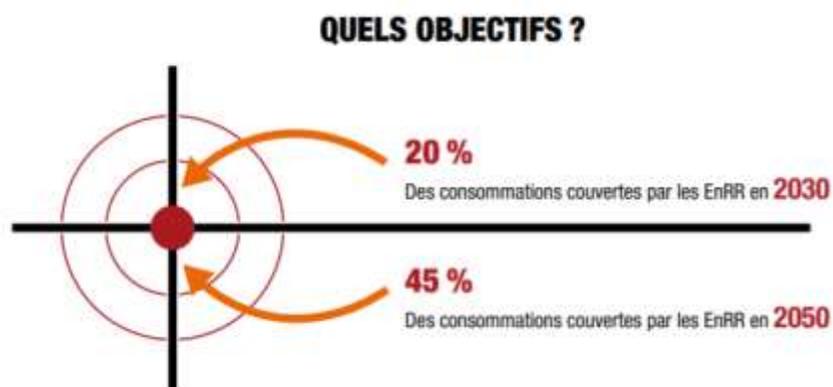


Gisements des collecteurs d'assainissement

B Energies renouvelables

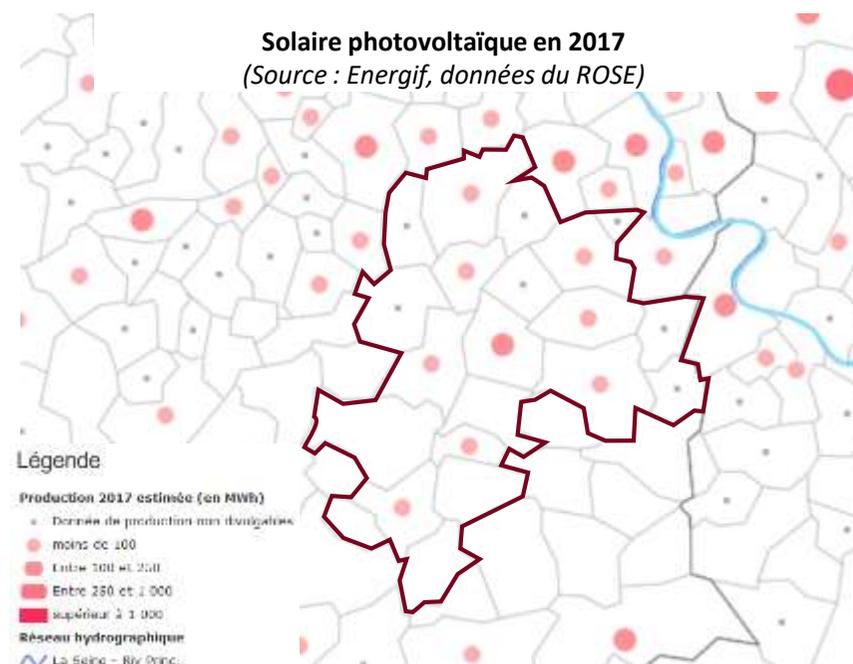
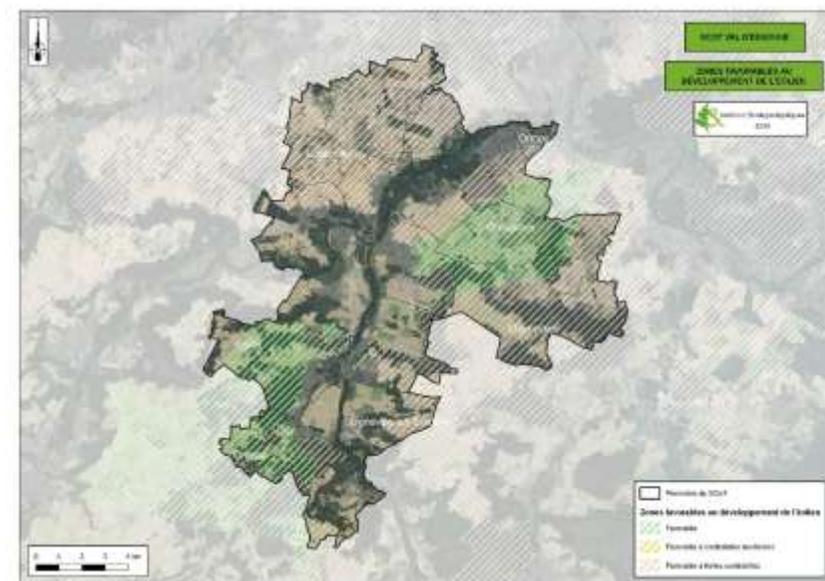
Des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables inscrits dans le SRCAE d'Ile de France

- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) d'Ile de France adopté en 2012 a notamment pour objectif de couvrir 20% des consommations par les énergies renouvelables en 2030 et 45% en 2050.



Le territoire dispose d'un potentiel de développement des énergies renouvelables, à confirmer et à arbitrer

- Valorisation des déchets sur le site de l'Ecosite à Vert-le-Grand (potentiel en croissance) ;
- Renforcement de la filière « Bois-Energie » ;
- Des secteurs propices au développement de l'énergie éolienne ;
- Des potentialités de développement des installations photovoltaïques ;
- Une filière géothermie à renforcer sur le territoire ;
- ...



B Energies renouvelables

Les énergies renouvelables

- Une production majoritairement portée par la valorisation énergétique des déchets, via l'Ecosite à Vert-le-Grand (électricité, bio-méthane, bio-énergie, ...)

- Une production d'énergie renouvelable à partir de panneaux photovoltaïques (environ 206 installations recensés en 2017)

Nota Bene : une production de pétrole (énergie non renouvelable) qui s'élève à 865 GWh en 2014. Une production qui tend à baisser.

Une production d'énergie renouvelable d'environ 253,5 GWh en 2017

(Environ 21% des besoins énergétiques du territoire)

Des potentiels à mobiliser :



Solaire photovoltaïque



Méthanisation



Filière bois-énergie



Filières thermiques à encourager : solaire thermique, géothermie



Eolien (petits éoliens, grands éoliens)

B Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Les effets du dérèglement climatique

- Pas de changement notable des précipitations annuelles ;
- **Augmentation du nombre de journées chaudes** au cours du XXI^{ème} siècle (à l'horizon 2071-2100), augmentation de l'ordre de 16 jours (avec action climatique) à 45 jours de journées chaudes (sans action climatique) par rapport à la période 1976-2005 ;
- **Diminution du nombre de gelées** au cours du XXI^{ème} siècle. Diminution de l'ordre de 20 journées (avec action climatique) à 30 journées (sans action climatique) par rapport à 1976-2005 .
- **Un sol de plus en plus sec en toute saison** (augmentation de 2 à 4 mois de la saison sèche) ;
- **Des besoins de chauffage en baisse mais des besoins de climatisation en hausse** ;
- **Une évolution des phénomènes toujours plus extrêmes à envisager.**



+ 0,3°C par décennie enregistré en Ile de France entre 1959 et 2009

+4°C à l'horizon 2100 (si aucune action politique climatique n'est prise aujourd'hui)

Enjeux prioritaires :

- Préserver la ressource en eau ;
- Préserver les espaces naturels et la biodiversité ;
- Maintien et développement des îlots de fraîcheur ;
- Réduire la vulnérabilité des activités et des populations face aux risques ;
- Anticiper et réduire la précarité énergétique des ménages

TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE :

DÉMOGRAPHIE / HABITAT

En 2050 : 1 français sur 3 aura plus de 60 ans (source INSEE)

Pour les territoires la question du vieillissement de la population pose de nombreuses questions. Quel maillage territorial d'une offre de soins, qui connaît aujourd'hui des mouvements de concentration qui semblent découdre la maille ? Quels services à la personne et quelle qualification de la main d'œuvre dans les bassins d'emploi ? Quels modes d'habitation inventer pour les séniors, notamment les plus fragiles économiquement ? Quelles solidarités intergénérationnelles un territoire peut-il tisser ?

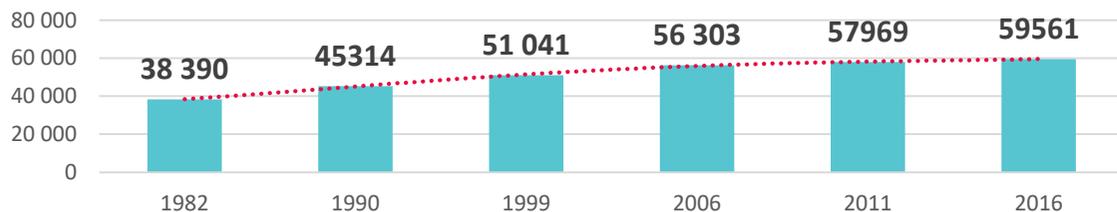
La seconde dimension de cette nouvelle transition démographique, celle relative à la vitalité démographique des territoires en fonction des migrations résidentielles (et donc du solde migratoire d'un territoire donné), pose la question de l'inégale attractivité des territoires.



B Démographie

- Un territoire dynamique, en perpétuel croissance démographique depuis 1982 ;
- Le rayonnement du Grand Paris a pour effet l'apport important de population nouvelle sur un temps court ;
- **Entre 1982 et 2017, la CCVE a connu un gain d'environ 21 400 habitants.**

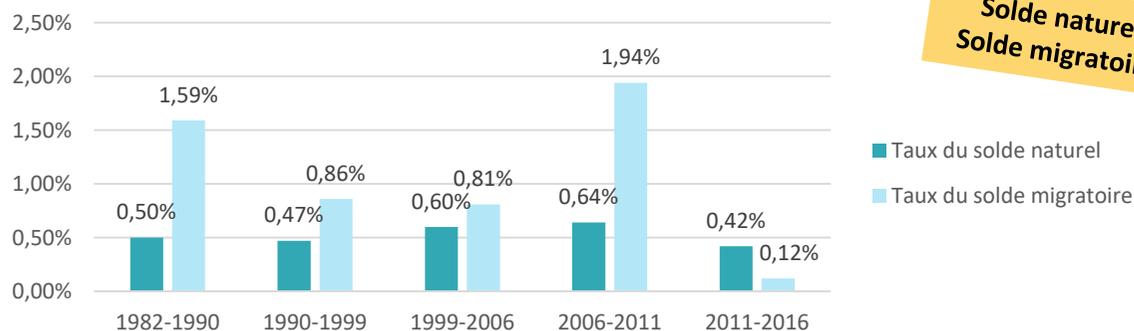
Evolution de la population entre 1982 et 2016
(Source : INSEE 2020, RP 2016)



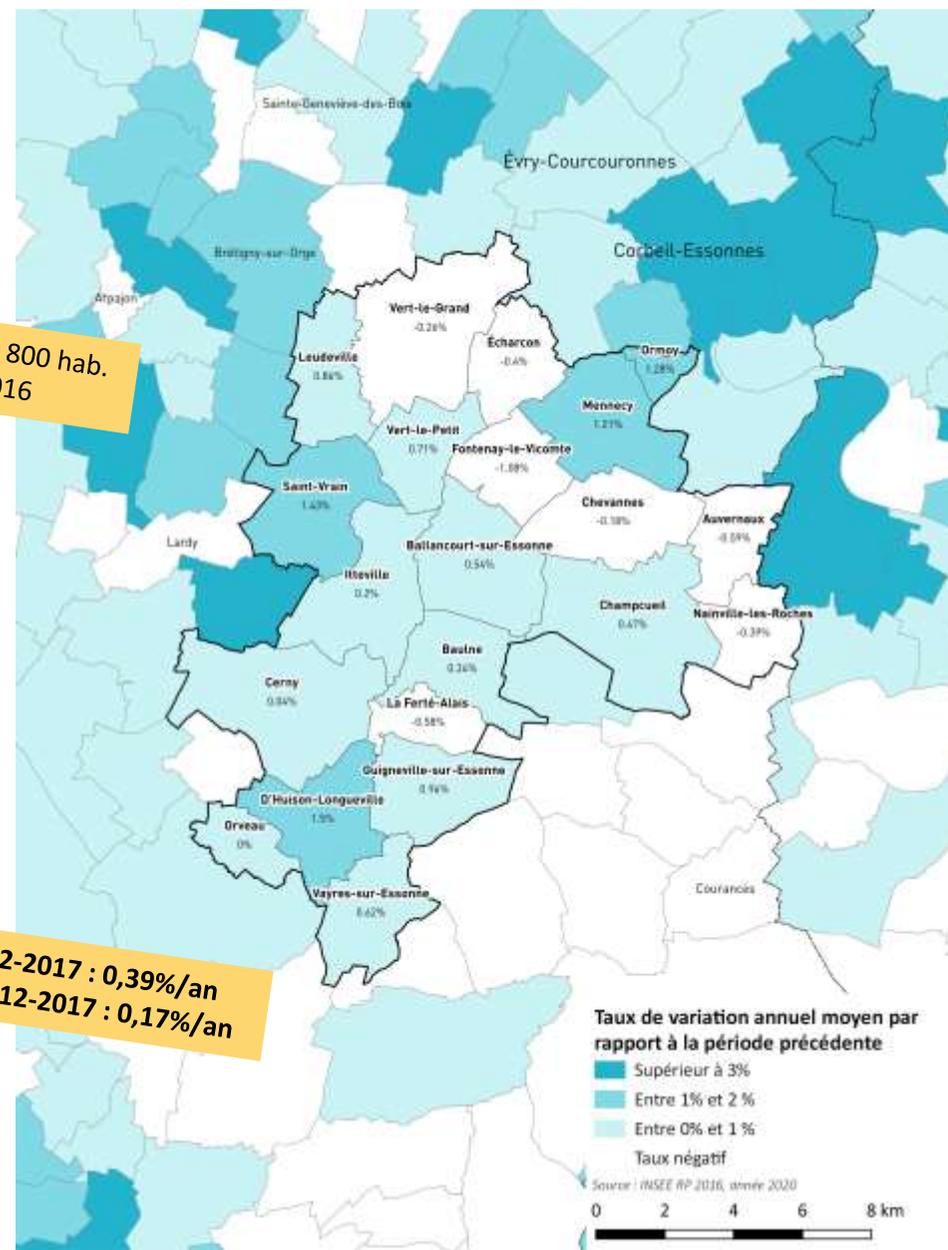
Population 2017 : 59 800 hab.
+239 hab./à 2016

- Une croissance, nouvellement portée par le solde naturel depuis 2011;
- Auparavant, le solde migratoire était majoritaire dans la croissance.

Evolution des soldes naturels et migratoires entre 1982 et 2016
(Source : INSEE 2020, RP 2016)



Solde naturel 2012-2017 : 0,39%/an
Solde migratoire 2012-2017 : 0,17%/an



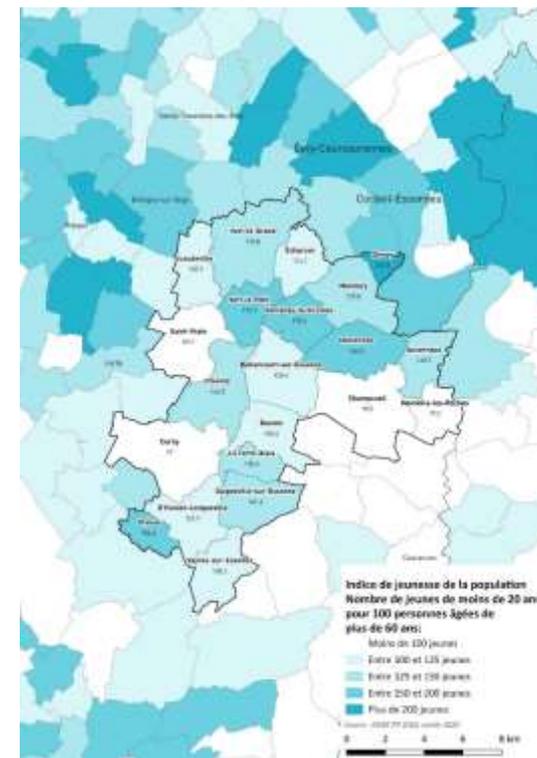
B Démographie

Entre 2006 et aujourd'hui :

- Diminution importante de la représentation des 0-14 ans (passant de 21,6% à 19,3%), ainsi qu'une diminution forte des 30-44 ans (passant de 23,6% à 18,9%) ;
- Forte croissance des 60 -74 ans (passant de 10,3% à 14,4%) et des plus de 75 ans (passant de 4,8% à 7,4%) ;
- Augmentation des ménages d'une seule personne (21% à 26%) ;
- Diminution des familles avec enfant(s) (43% à 37%).

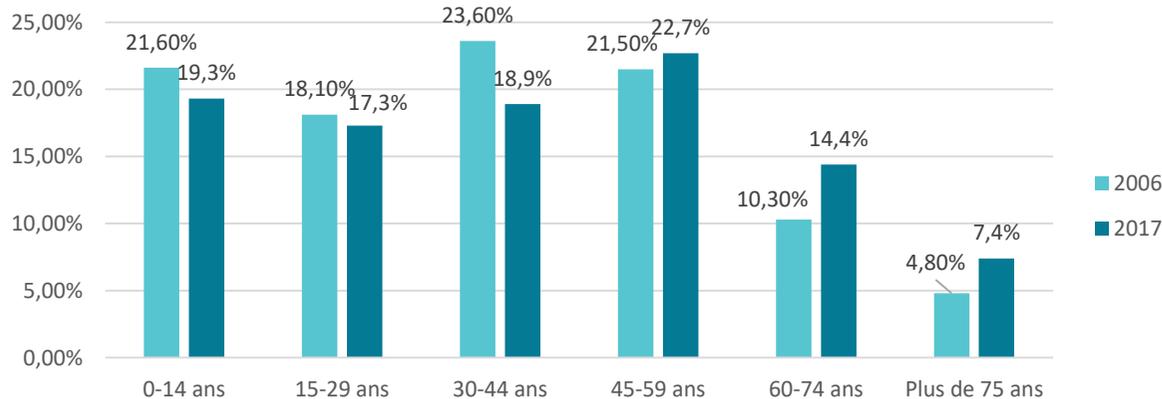
Un indice de jeunesse de 120 aujourd'hui (138 au sein du département).

=> **Un vieillissement plus rapide qu'au niveau départemental**



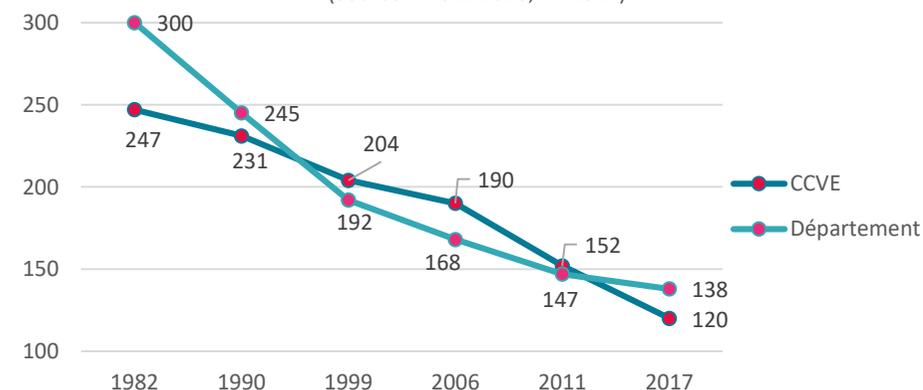
Evolution de la structure de la population du territoire entre 2006 et 2017

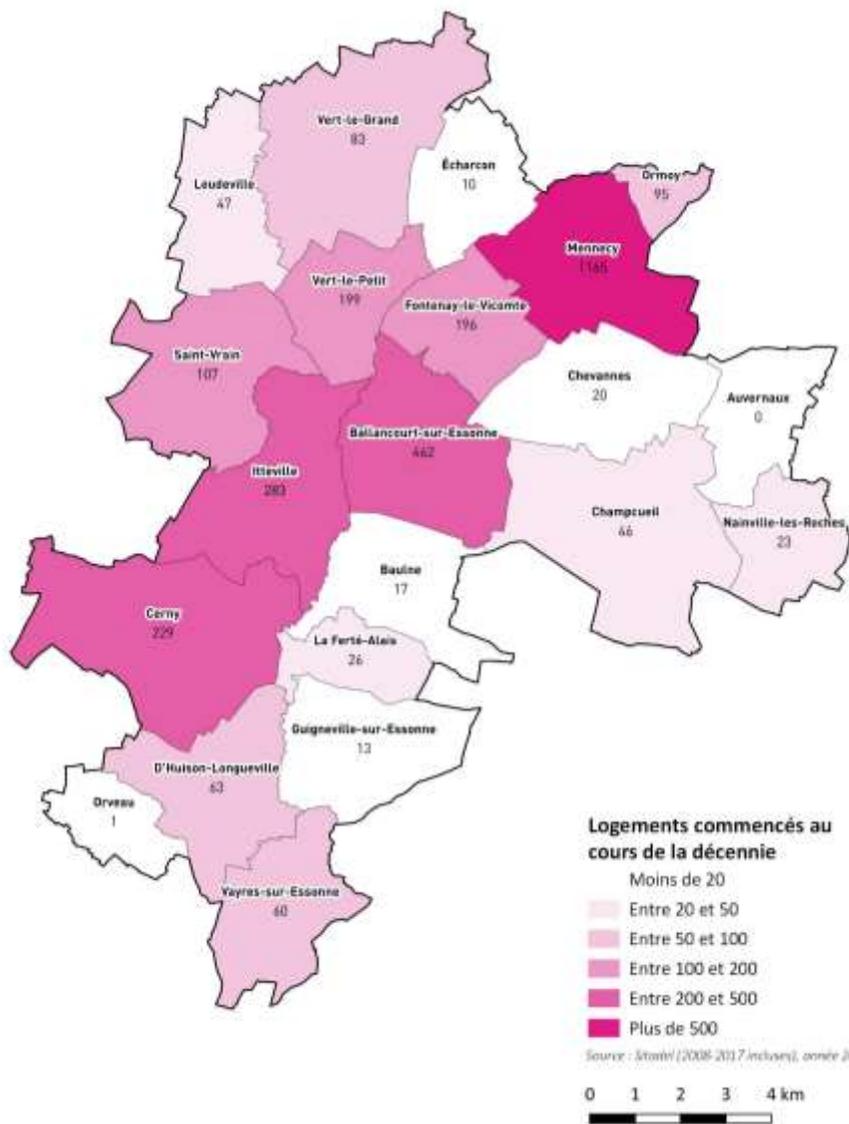
(Source : INSEE 2020, RP 2017)



Evolution comparée de l'indice de jeunesse

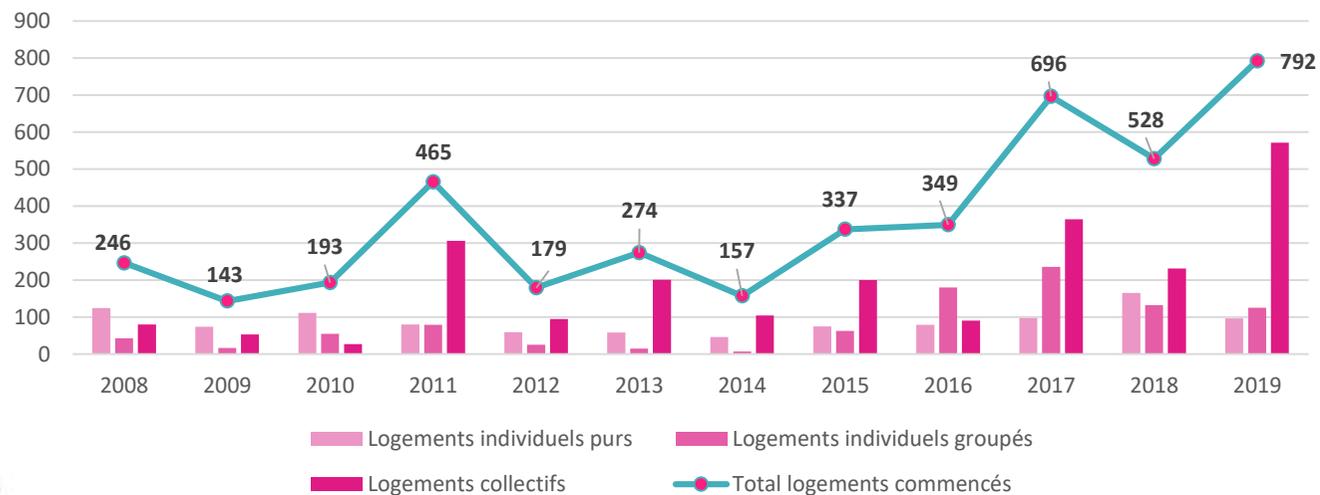
(Source : INSEE 2020, RP 2017)



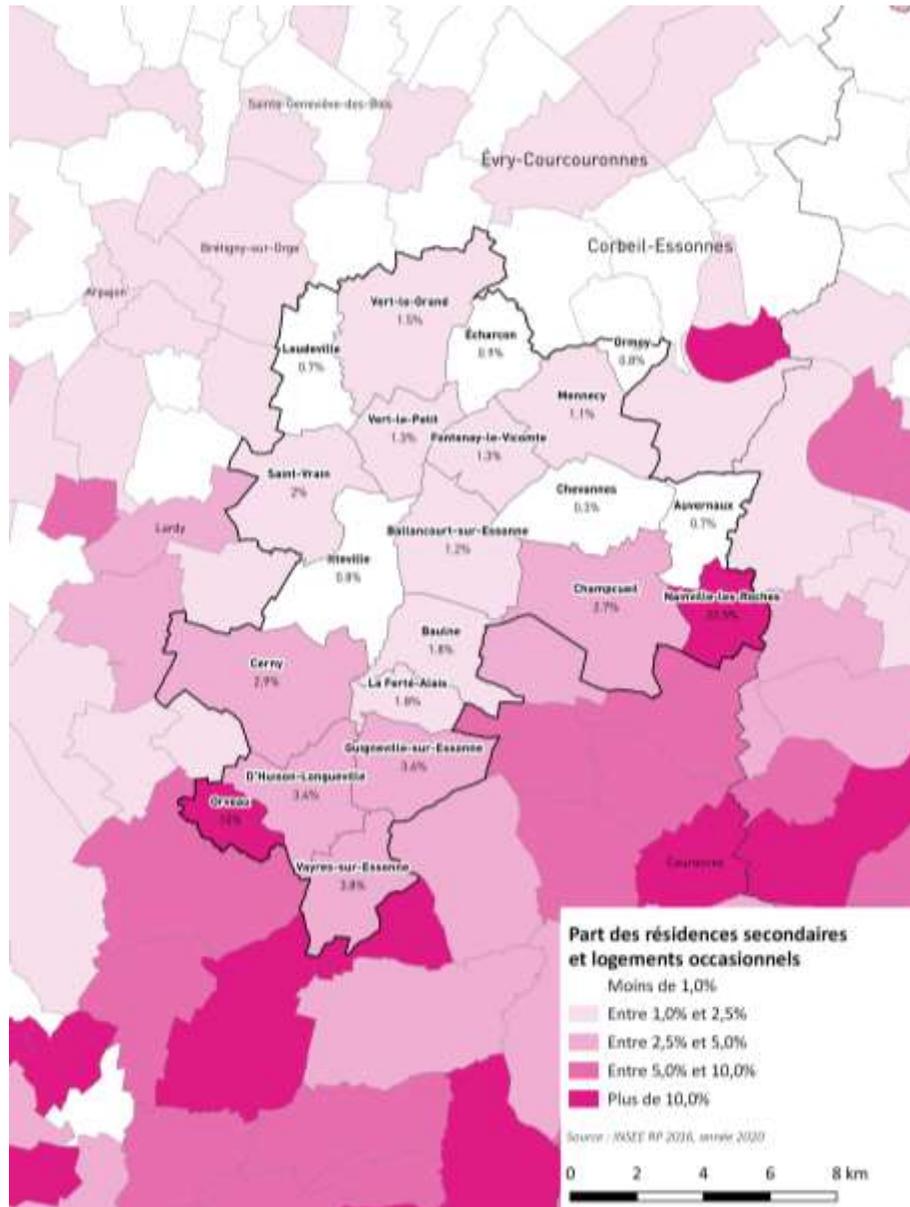


Evolution du nombre de logements commencés entre 2008 et 2019

(Source : SITADEL 2020)

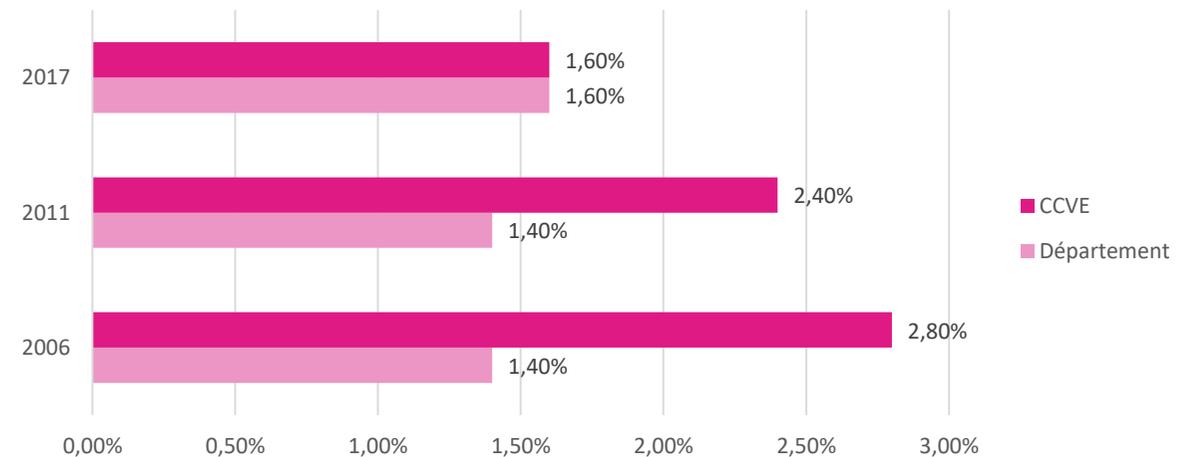


- 4 359 logements nouveaux construits entre 2008 et 2019, soit **363 logements commencés en moyenne chaque année** ;
- Un rythme de construction reparti à la hausse depuis 2015, avec entre **500 et 800 constructions réalisées** sur les trois dernières années ;
- **53%** des logements construits sont des logements collectifs, **24%** des logements individuels purs et **22%** des logements individuels groupés.

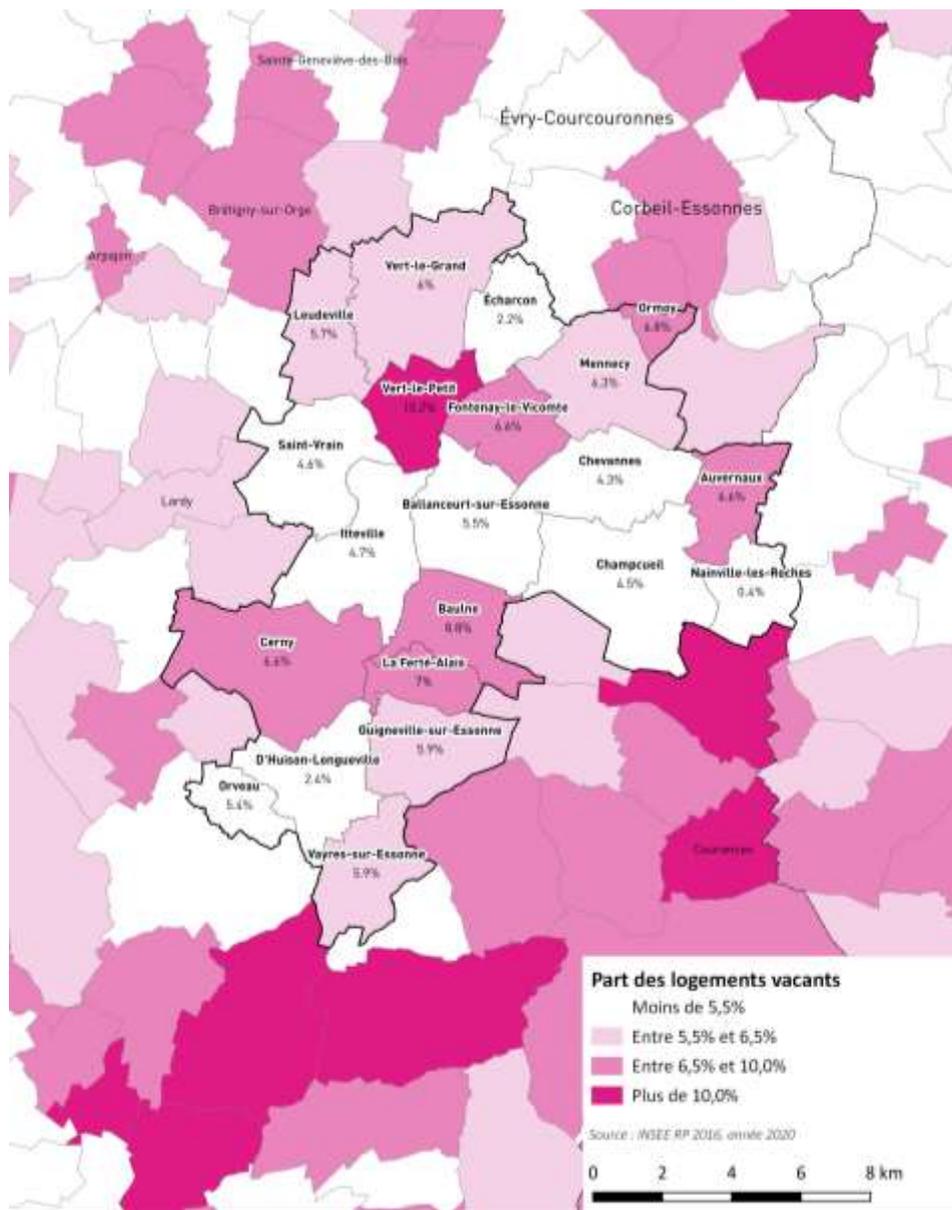


Evolution comparée du taux de résidences secondaires et occasionnelles

(Source : INSEE 2020, RP 2017)

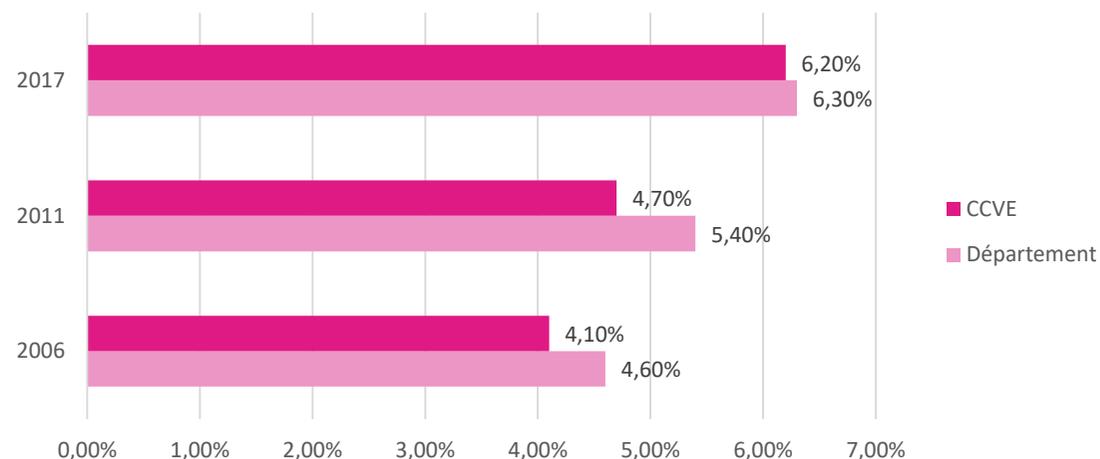


- **1,6%** de résidences secondaires en 2017 ;
- **Un taux de résidence secondaire en diminution**, passant de 2,8% en 2006 à 1,6% en 2017 ;
- Des communes de la moitié Sud du territoire disposant de taux plus élevés s'expliquant à la fois par :
 - Une attractivité générale de ces communes moins importante ;
 - Des communes bénéficiant d'un cadre de vie plus attractif ;
 - Des communes plus favorables aux pratiques touristiques.



Evolution comparée du taux de logements vacants

(Source : INSEE 2020, RP 2017)



- **6,2%** de logements vacants en 2017 ;
- **Un taux de logements vacants en augmentation**, passant de 4,1% en 2006 à 6,2% en 2017 ;
- Malgré le faible taux de vacance, ce dernier n'est pas à écarter dans les réflexions puisqu'il connaît une augmentation qui devrait se poursuivre dans le temps.

TRANSITION « MOBILITAIRE » :

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

La transition mobilitaire est un concept qui caractérise le **passage progressif d'une sédentarité dominante à une hypermobilité dominante.**

Cette mobilité généralisée a par exemple conduit à ce qu'en cinquante ans, la distance moyenne parcourue par un français a été multipliée par neuf.

Les territoires sont appelés à prendre des positions fortes sur la transition mobilitaire. Faut-il favoriser les mobilités ?

Si oui, faut-il les distinguer et quelles sont celles à pénaliser ou à favoriser ?

Faut-il au contraire miser sur la proximité et dans cette perspective quelle organisation territoriale des emplois et des services est susceptible de promouvoir ces territoires des courtes distances ?

Les mobilités liées au changement climatique interpellent également le local. Quelles solutions pour les habitants les plus exposés au risque climatique sur le territoire.



B Transports et déplacements

Des axes structurants à proximité qui participent à la bonne desserte et l'attractivité du territoire :

- La Nationale 20 ;
- La Nationale 104 ;
- L'autoroute A6.

Plusieurs départementales structurantes traversent et maillent le territoire :

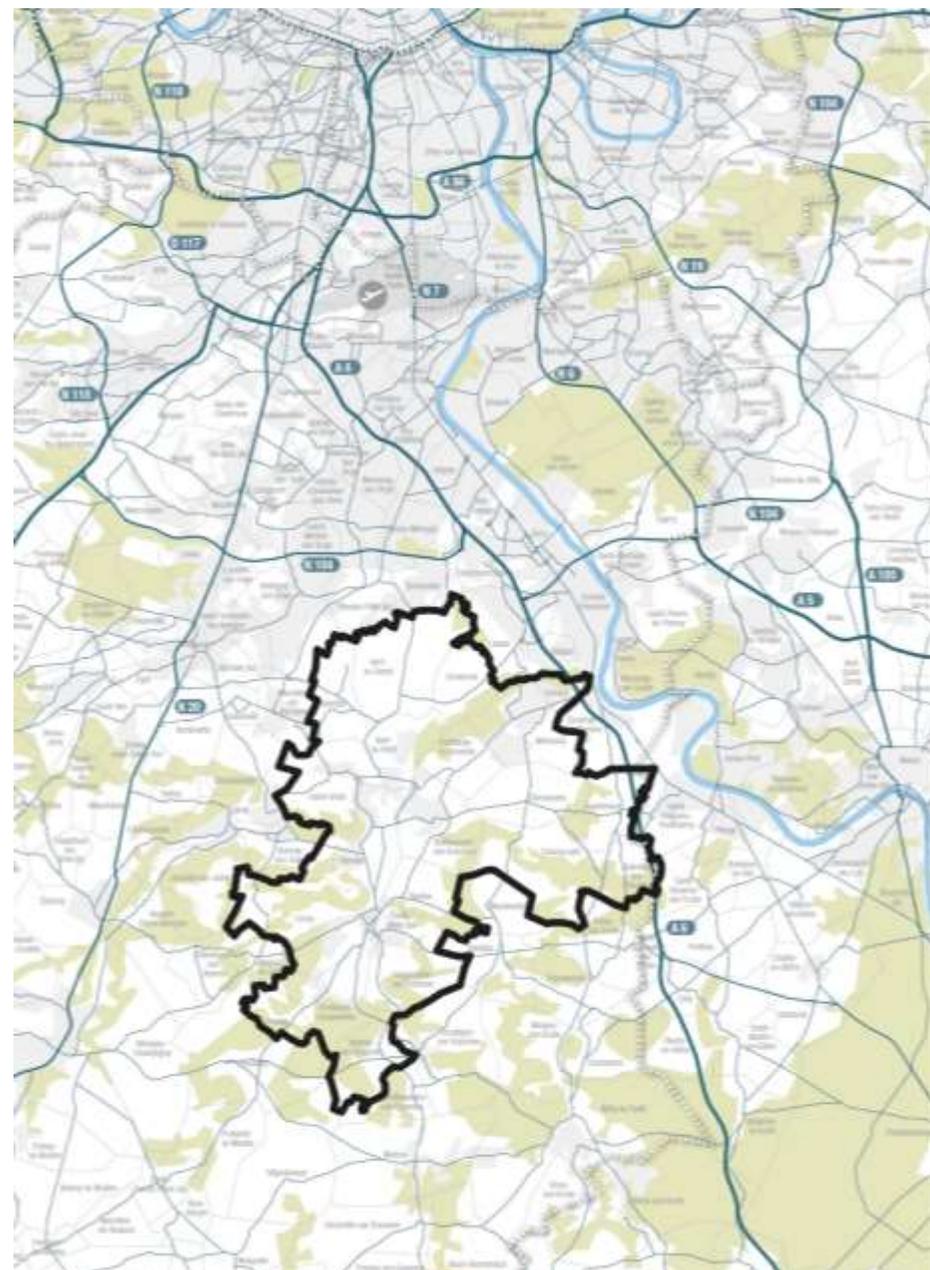
- La D191, reliant Ormoy à Etampes ;
- La D948 à l'Est du territoire desservant notamment Auvernaux et Nainville-les-Roches ;
- La D153 irriguant la partie Nord du territoire ;
- La D145 irriguant le Sud du territoire.

Des flux routiers qui ne cessent d'augmenter depuis 2008 et qui congestionnent les entrées/sorties du territoire aux heures de pointes.

Trafic routier sur les principales routes départementales

Trafic (MJA)	2008	%PL	2016	%PL	Evolution % entre 2008 et 2016
RD948	3 664	4,10%	4 747	4,20%	29,6
RD74	4 400	4,50%	4 846	4,50%	10,1
RD153	4 521	4,90%	5 815	3,70%	28,6
RN191 nord	12 030	5,00%	14 162	5,30%	17,7
RN191 sud	8 800	3,70%	7 916	3,90%	- 10,0
RD87	1 095	4%	1 496	2,90%	36,6
RD449	4 990	5,60%	6 263	4,40%	25,5
RD26	7 536	5,30%	9 985	4,60%	32,5
RD31	14 239	4,90%	15 241	4,10%	7,0
RD17	3 811	6,50%	4 298	5,40%	12,8

Source : CD 91



B Transports et déplacements

- **3 gares RER : Mennecey, Ballancourt-sur-Essonne et La Ferté-Alais.**

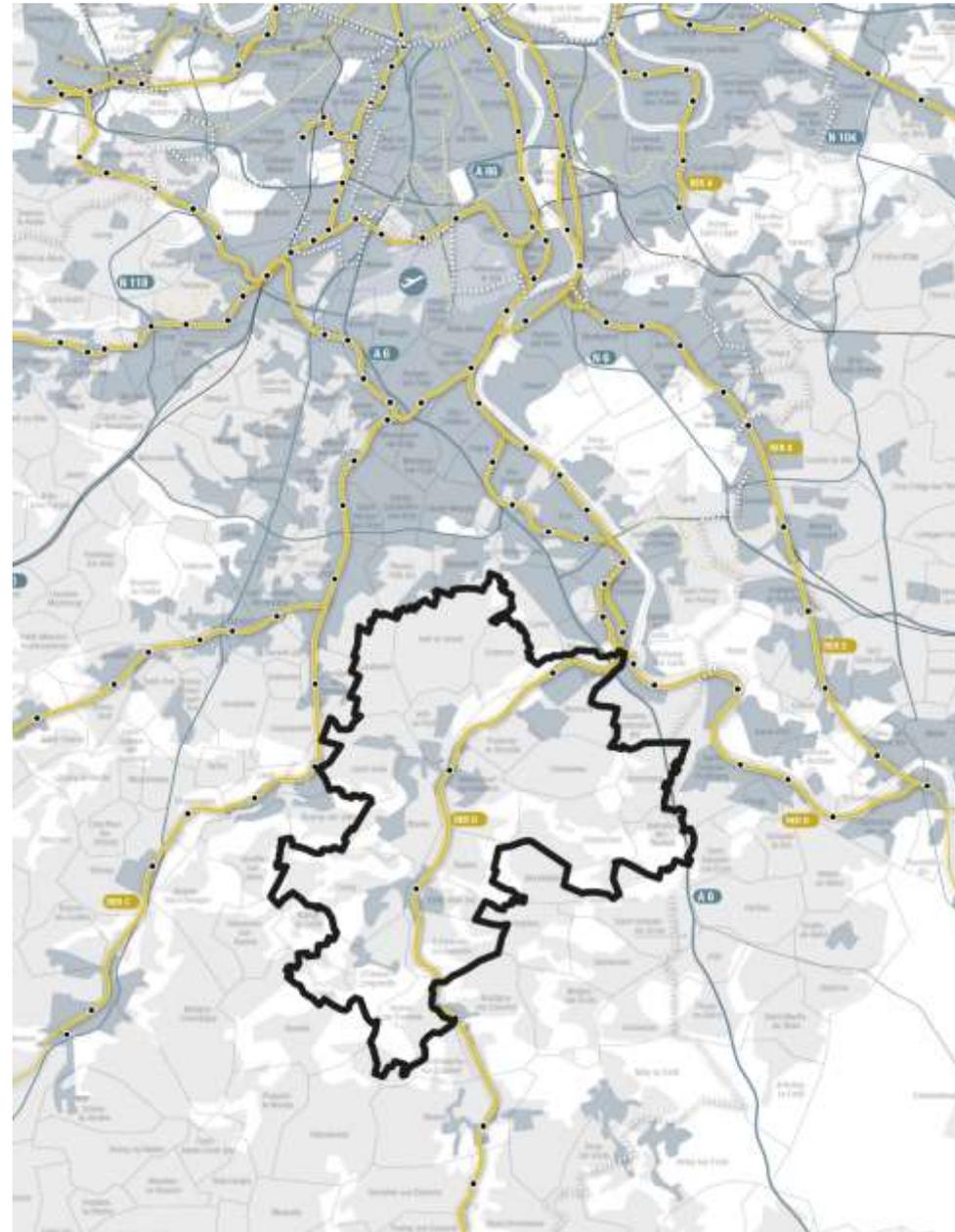
NB : Une modification de la desserte de la ligne RER D qui implique une rupture de charge à Juvisy-sur-Orge et qui rend l'utilisation de la ligne RER D pour se rendre vers Paris plus délicate.

- **Un réseau de bus** qui s'est développé et renforcé sur l'ensemble du territoire à la fois pour les transports du publics tous usages que pour les scolaires et qui connaît une hausse des fréquentations.

- **Un service de transport à la demande** mis en place par la CCVE depuis 2009 : Mobi'Val d'Essonne, qui connaît une fréquentation en hausse ;

- **Un service d'autostop formalisé** sur les 9 communes concernées par le PNR du Parc du Gâtinais en cours de développement sur le reste du territoire de la CCVE ;

- **Des aires de covoiturage** au niveau des gares ferroviaires, de l'Intermarché d'Itteville et du Carrefour Market de Ballancourt sur Essonne.



B Transports et déplacements

Un schéma des déplacements doux voté en 2012 et porté par la CCVE

Objectif : relier de façon continue l'ensemble des communes du Val d'Essonne.

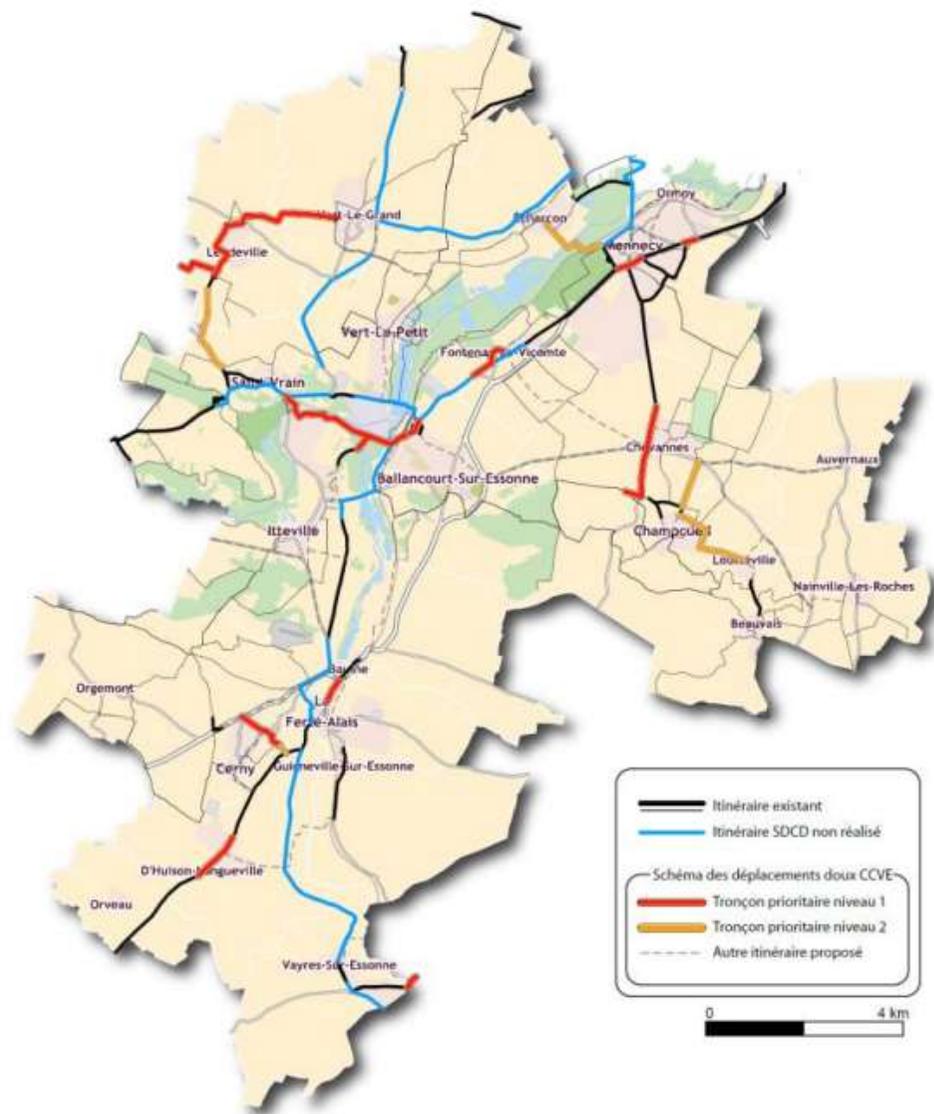
Dans le cadre du plan vélo, 2 phases sont prévues:

- la 1^{ère} a été réalisée
- la 2^{nde} va débuter

Les enjeux majeurs du Schéma sont :

- pacifier les centres villes,
- sécuriser les itinéraires à destination des établissements scolaires et promouvoir les modes actifs auprès des scolaires,
- favoriser le rabattement vers les gares et les lignes de bus structurantes,
- développer la pratique des modes actifs auprès des actifs travaillant sur le territoire
- valoriser les espaces remarquables.

Projets de circulations douces du Schéma de déplacements doux de la CCVE
(Source : CCVE)



B Transports et déplacements

Objectif:
réaliser un nouvel axe structurant afin
d'améliorer la desserte du territoire

Sa réalisation permettra de faciliter les déplacements des usagers et de réduire de façon significative l'enclavement et l'engorgement des axes routiers du territoire, notamment la RD191 qui traverse Mennecey et Ormoy.

Schéma de principe - Desserte du Val d'Essonne - Armature départementale accompagnée de sections locales



TRANSITION ÉCONOMIQUE:

ÉCONOMIE SELON SECTEUR PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TERTIAIRE / COMMERCE/ TOURISME

Aujourd'hui, notre modèle de développement ne semble plus parvenir à répondre aux enjeux économiques, sociaux et écologiques. Et, depuis quelque temps déjà, tous nos modes de production et de consommation sont remis en cause par beaucoup. Au sein des entreprises, des associations et des territoires, de nouveaux modèles économiques émergent petit à petit pour engager une transition vers une société plus durable. On les nomme par exemple économie circulaire, économie collaborative, économie de la fonctionnalité ou encore économie sociale et solidaire. Ils sont porteurs d'optimisme et de nombreux potentiels de développement pour les territoires. Car en prenant le contre-pied de nos modes de production et de consommation de masse ces solutions font entrevoir ce que pourraient être l'économie et le monde de demain.

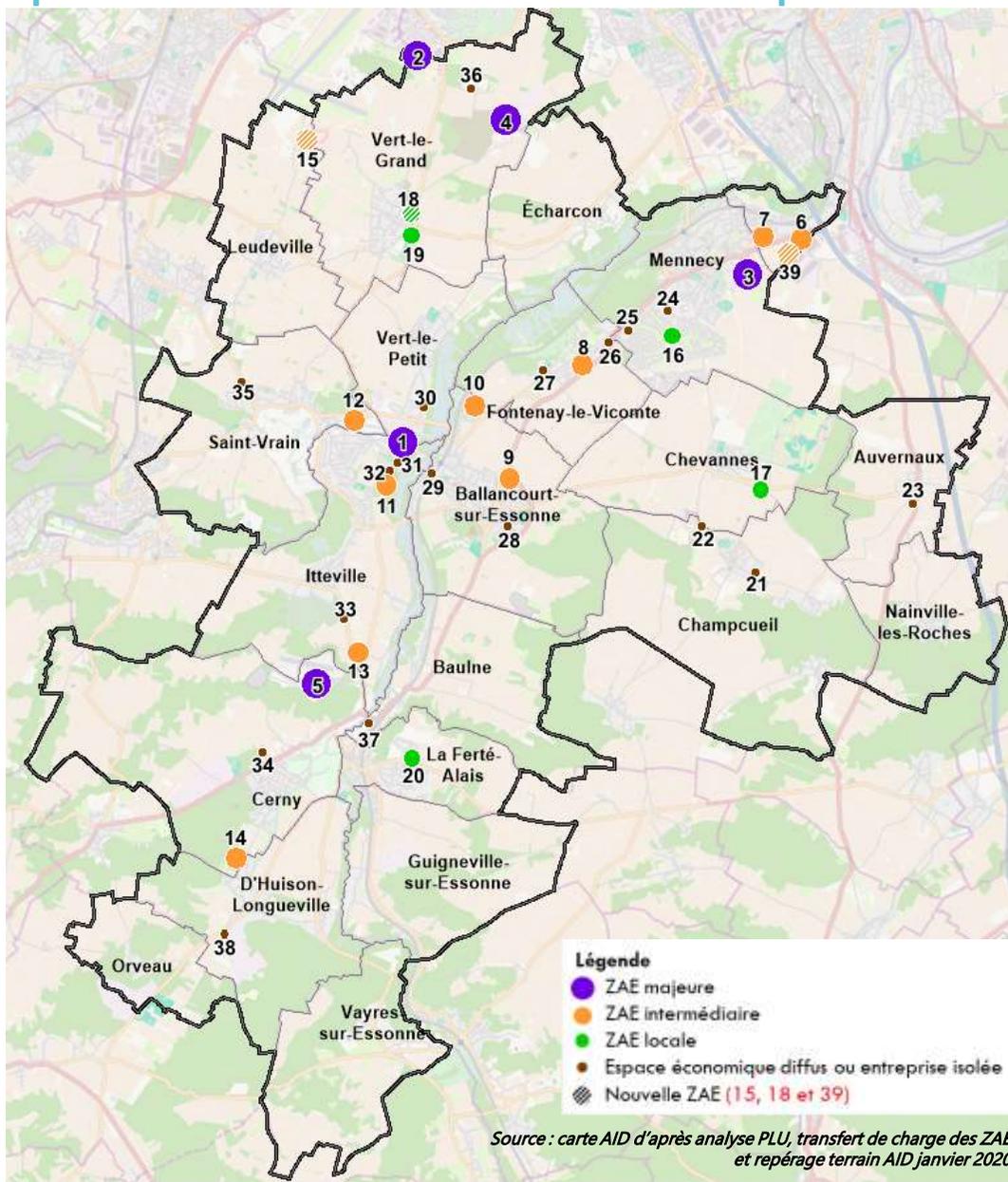
Dans ce contexte, les collectivités locales ont un rôle central à jouer pour stimuler ces innovations à travers leurs compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, leur capacité d'animation des acteurs socio-économiques ou encore en tant qu'acteurs économiques à part entière. Certaines recherchent d'ores et déjà une nouvelle approche en rupture avec l'ancien modèle économique non durable.

D'autres n'ont pas encore vraiment franchi le pas. Pourquoi ne pas saisir, dès aujourd'hui, l'occasion d'être un acteur pivot de cette transition pour développer durablement le territoire ?



B Economie- commerce- tourisme

Répartition des zones d'activités économiques de la CCVE

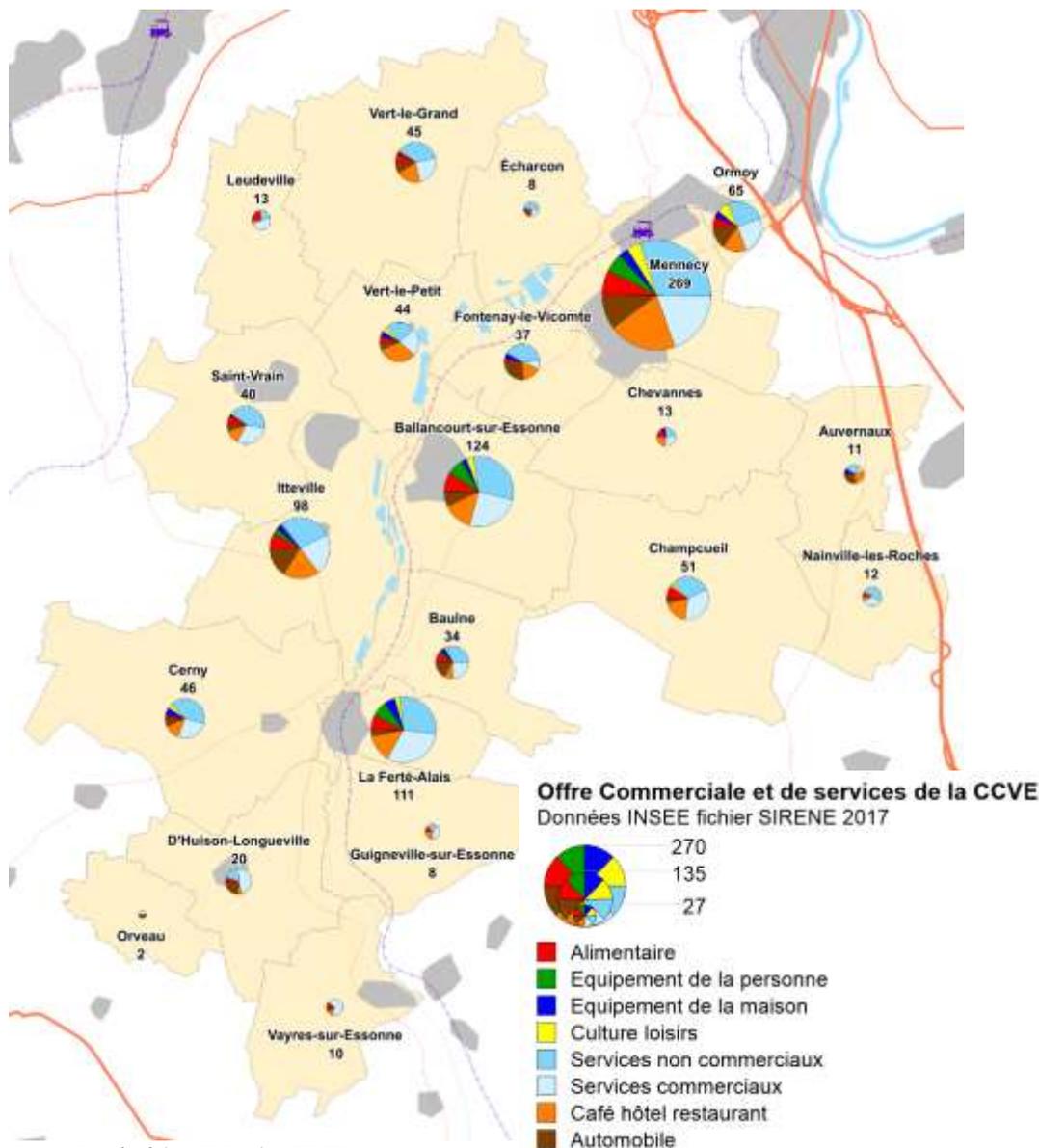


N°	Nom ZAE		
1	Centre de recherche Le Bouchet	19	La Croix Boissée
2	ITM Parc de Tréville	20	Domaine du Tertre
3	Montvrain I et II	21	La Bigotte
4	Ecosite (pas de PLU sur Écharcon)	22	R. Marin
5	L'Ardenay	23	Axereal
6	Le Saule Saint Jacques	24	Bruel et Kjaer France
39	ZAC Saint-Jacques (nouvelle ZA)	25	Harnois
7	Belle Étoile	26	Ets Chouffot
8	La Nozole	27	La cave de Fontenay
9	L'Aunaie + extension	28	Au coin du pêcheur
10	Les Gros	29	Montecolino
11	Ariane Groupe (Bouchet) (regrouper avec ZAE177)	30	ZA Intermarché
12	ZA Grand Marais	31	Petite ZA Bouchet + extension
13	La Bache	32	Siomarep + extension
14	Les Grouettes de Longueville	33	Chemin de la pointe
15	ZA des Casernes (nouvelle ZA)	34	B2M
16	Pôle commercial - Le village Levitt	35	Dubocq
17	L'Orme à Bonnet	36	Semaer
18	Saint-Pierre (nouvelle ZA)	37	ZA route de Corboil (Aldi)
		38	Les longs Reages de Boisi

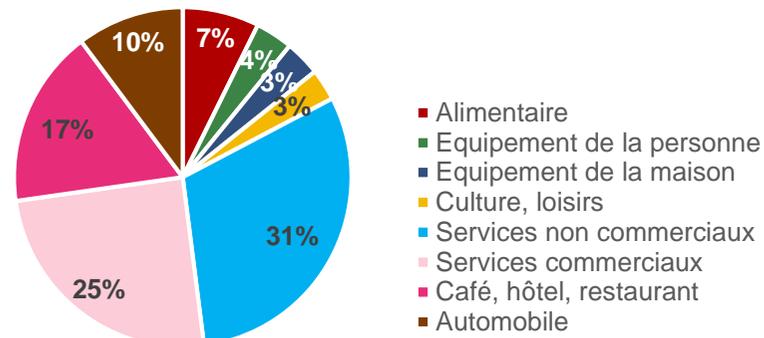
- **ZAE majeure :**
Zones principales en termes de surfaces et de nombres d'entreprises (+ de 15ha et au moins 500 emplois)
Zones de rayonnement SCoT et au-delà
- **ZAE intermédiaire :**
Zones secondaires en termes de surfaces et de nombre d'emplois (de 5 à 10ha et au moins 200 emplois)
Zones en création (projet) de surface supérieure à 10ha
Zones de rayonnement de bassin de vie à SCoT
- **ZAE locale :**
Zones d'activités de petites tailles (de 2 ha à 5 ha regroupant plusieurs entreprises/bâtiments)
Zones en création (projet) de surface supérieur à 2ha et/ou complémentaire à une ZAE locale existante (proximité)
Zones de rayonnement local à bassin de vie
- **Espace économique isolé ou diffus :**
Secteurs généralement de moins de 2 ha et/ou regroupant une seule activité isolée ou un seul bâtiment

B Economie- commerce- tourisme

Offre commerciale de la CCVE par commune



Répartition des activités commerciales et de services par secteur d'activité (1 061 activités)



Densités pour 1 000 habitants des activités commerciales et de service de la CCVE

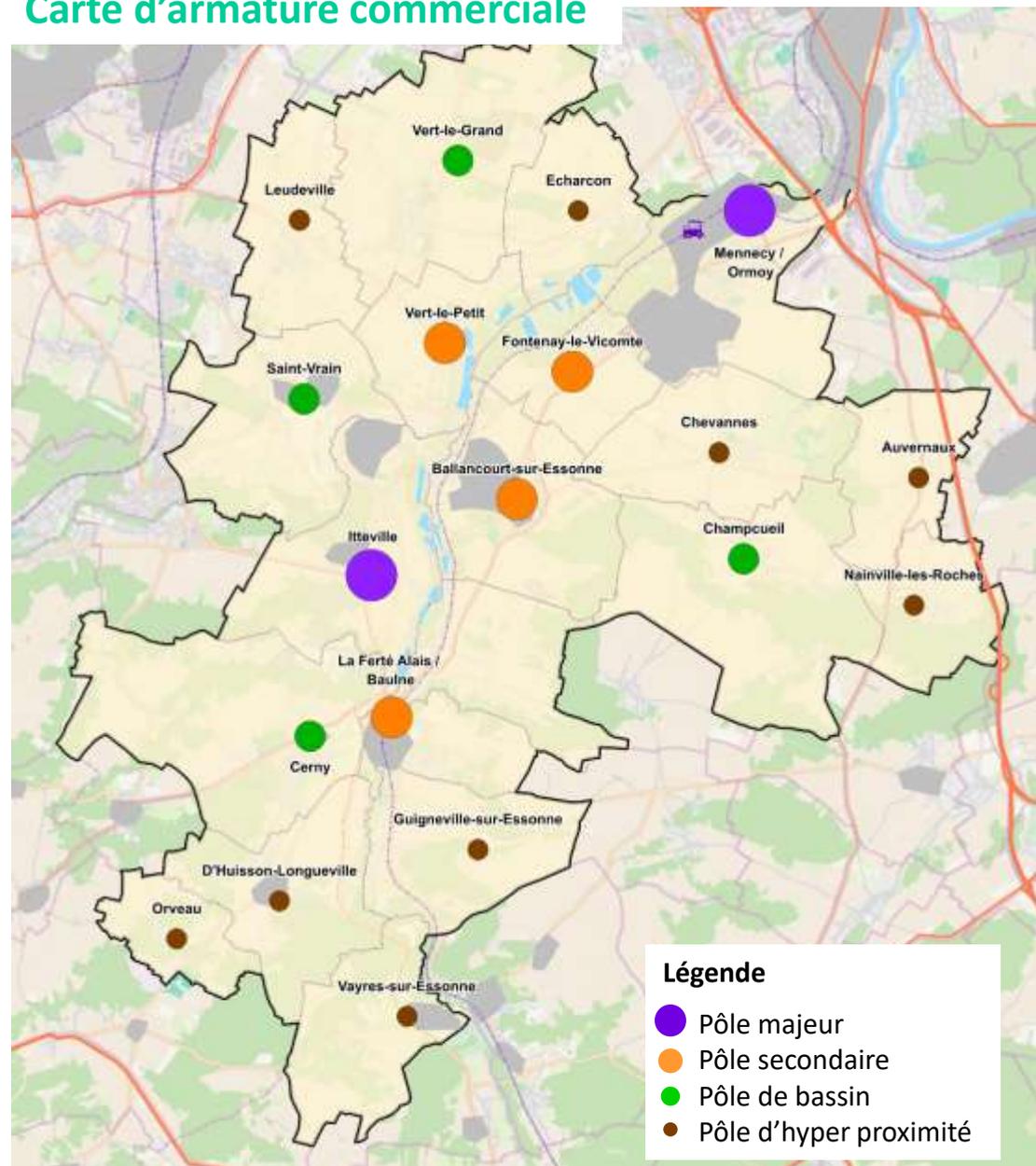
	Alimentaire	Non Alimentaire	Services	Cafés, hôtels, restaurants	Automobile	Total
CCVE	1,3	1,8	9,9	3,0	1,8	17,8
Moyenne France Métropolitaine	2,4	4,6	12,8	5,4	2,1	27,3

Une offre qui se concentre sur **4 communes principales** (~100 activités et plus) : Mennecy, Ballancourt-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Itteville,

• **8 communes** regroupent plus de 25 activités : Ormoy, Champcueil, Cerny, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, St-Vrain, Fontenay-le-Vicomte et Baulne

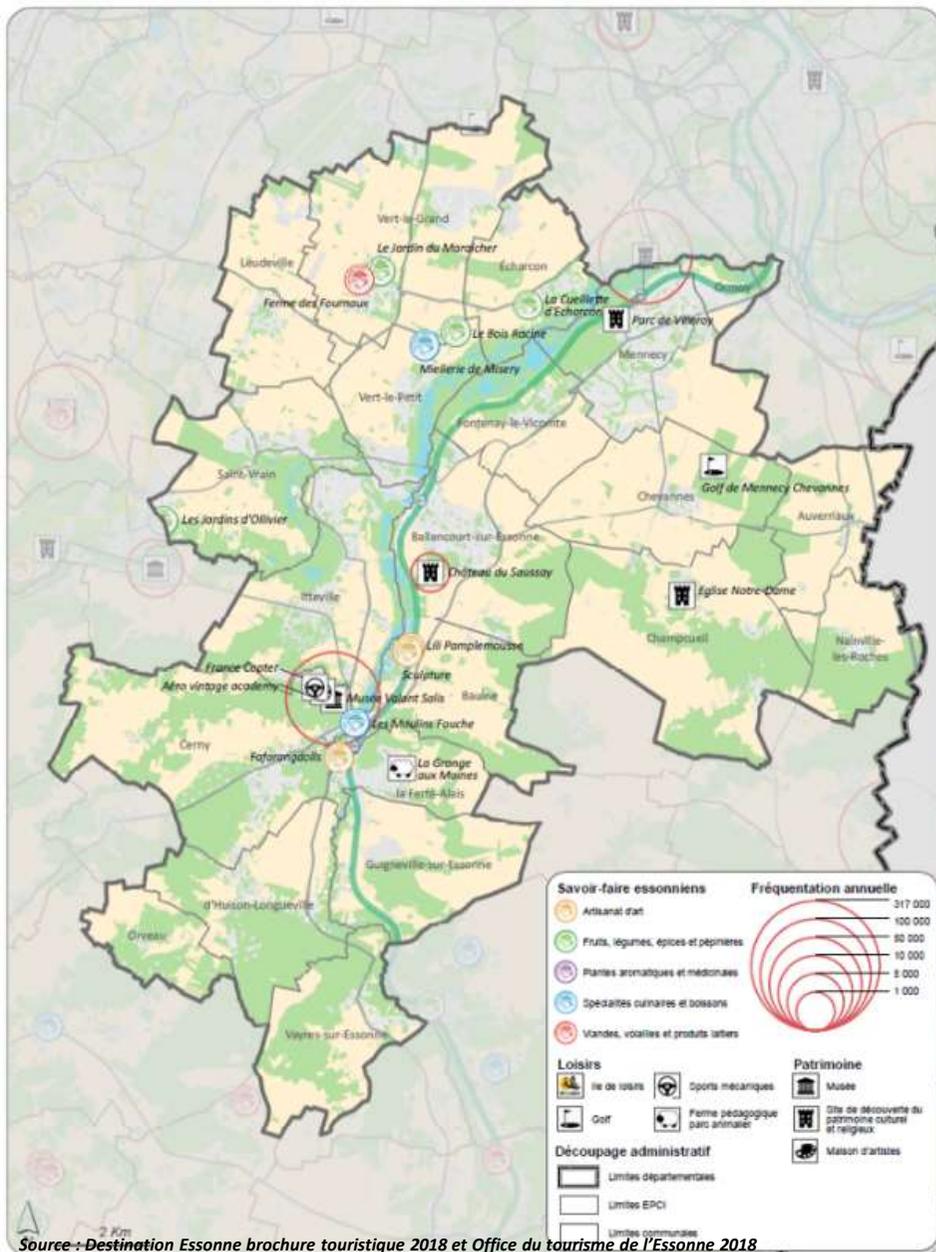
B Economie- commerce- tourisme

Carte d'armature commerciale



	Justification hiérarchie
Pôle majeur	<ul style="list-style-type: none"> • Génère plus de 50M€ de chiffre d'affaires • Regroupe plus de 10 000m² de surface de vente de GMS à la fois alimentaire et non alimentaire • Propose une diversité d'activités commerciales et de services de proximité
Pôle secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Génère plus de 15M€ de chiffre d'affaires • Regroupe plus de 2 000m² de surface de vente de GMS, notamment en alimentaire • Propose une diversité d'activités commerciales et de services de proximité
Pôle de bassin	<ul style="list-style-type: none"> • Génère au moins de 1M€ de chiffre d'affaires • Propose à minima une activité commerciale alimentaire de proximité et des activités de services permettant de répondre partiellement aux besoins des habitants
Pôle d'hyper proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Génère moins d'1M€ de chiffre d'affaires • Propose une offre commerciale ou de services limitée ne permettant pas de répondre aux besoins des habitants

B Economie- commerce- tourisme



- Nombre de visites - quelques chiffres:**
- Musée volant Salis : 13 158 visiteurs en 2018
 - Château de Saussay : 600 visiteurs en 2018
 - Meeting aérien Cerny - La Ferté-Alais : 23 373 visiteurs (entrées payantes)

- **Une nature et des sites préservés, propices aux randonnées** (cf. carte ci-contre – GR11, etc.)
- **Des parcs et des châteaux** : Le château du Saussay à Ballancourt-sur-Essonne, Parc de Villeroy à Mennecy, etc.
- **De nombreuses églises et chapelles** : Notre-Dame-de-l'Assomption de Champcueil, première église gothique de La Ferté Alais.
- **Le musée volant Salis et son aérodrome** qui accueille chaque année un meeting aérien qui attire les touristes de toute la région et au delà
- **Des spécificités territoriales** : Les cressonnières Sainte-Anne à Vayres-sur-Essonne, etc., la porcelaine de Mennecy (visible en mairie)
- **De nombreuses activités récréatives** : Balade à cheval et sorties canoë sur l'Essonne, tour en hélicoptère à Cerny, Ball trap à Guigneville sur Essonne, Golf de Chevannes-Mennecy, paintball loisir à Cerny et Baulne, etc.

B Economie- commerce- tourisme

Total des hébergements marchands et leur capacité en nombre de lits sur la CCVE et le département de l'Essonne

	Nombre d'hébergements	Capacité des hébergements (<i>nombre de lits</i>)
CCVE	13	408
Essonne	270	27 372

Total des hébergements marchands (et leur capacité en nombre de lits) sur la CCVE et le département de l'Essonne

	Hôtels	Résidences de tourisme	Gîtes de France labélisés	offre non labélisés GDF	Aires de camping-car	Campings
CCVE	3 (236)	1 (102)	7 (47)	1 (4)	-	1 (19)
Essonne	104 (15 759)	18 (3 941)	119 (668)	11 (256)	3 (63)	15 (6 685)

Taux d'occupation des hébergements dans le département de l'Essonne - 2018



Source: Données Office du tourisme de l'Essonne 2018, AirDNA 2019, INSEE 2018

- Une intensité touristique assez faible sur le territoire, qui se ressent dans l'offre globale d'hébergement, qui reste relativement faible et largement localisée sur la partie Nord de la CCVE,
- Une certaine diversité de l'offre en matière d'hébergement reste malgré tout observable,
- Seulement 2 hôtels dont 1 hôtels non classés (Val le Grand à Vert le Grand) et un hôtel 3 étoiles à Itteville (l'île de Saussay),
- Une résidence de tourisme à Ormoy (Cap West),
- Une offre d'hébergement chez l'habitant qui reste majoritaire en nombre d'hébergement,
- Un taux d'occupation sur l'Essonne qui reste satisfaisant,
- A noter 2 projets de gîtes accompagnés par le comité, départemental du tourisme de l'Essonne (projet du château de Nainville-les-Roches et Orgemont à Cerny) et un projet d'hébergement nature à Saint-Vrain.

B L'activité agricole - Introduction

L'agriculture, une composante essentielle du paysage, de l'économie et du cadre de vie de la Communauté de communes.

-> Souhait des élus de voir l'agriculture se pérenniser et se développer dans un contexte où l'agriculture doit faire face à de multiples défis et où de nombreux projets à vocation agricole émergent sur le territoire.

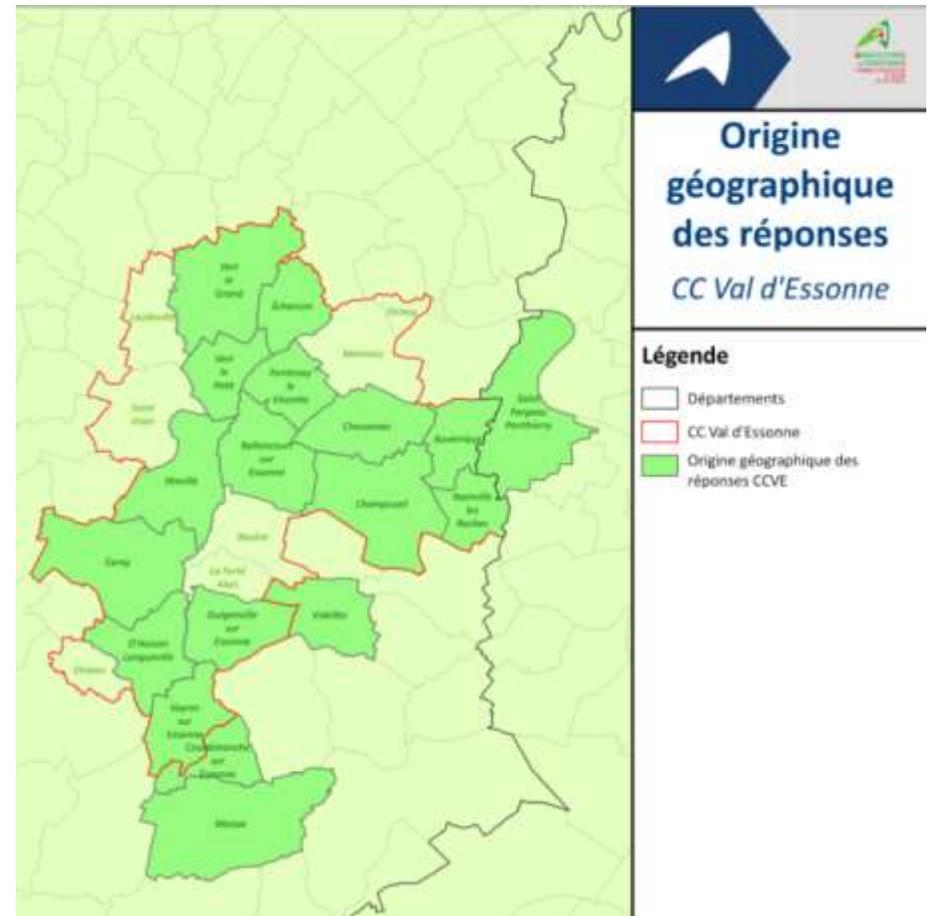
La SAFER et la Chambre d'agriculture ont été missionnées pour réaliser un diagnostic agricole afin d'enrichir le SCoT-PCAET et intégrer l'ensemble des enjeux liés à l'agriculture.

Ce diagnostic comporte cinq parties :

- Contexte territorial
- Caractérisation des espaces agricoles
- Caractérisation de l'activité agricole
- Analyse du marché foncier rural
- Enjeux et préconisations

Données utilisées :

- Mode d'occupation du sol (MOS) 2017
- Registre Parcellaire graphique (RPG) 2018
- Entretiens réalisés auprès de 34 exploitants agricoles
- L'observatoire du marché rural de la SAFER



B Contexte territorial

Situation du Val d'Essonne

Un rôle d'interface

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) identifie un front urbain au nord de Vert-le-Grand et un second en limite sud de Mennecy.

Le SDRIF conforte la position charnière du territoire, l'extrémité nord de la CCVE constituant la limite à partir de laquelle l'urbanisation doit-être contenue. La partie nord du territoire assure un rôle d'interface entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles.

Des espaces agricoles composante de la trame verte et bleue

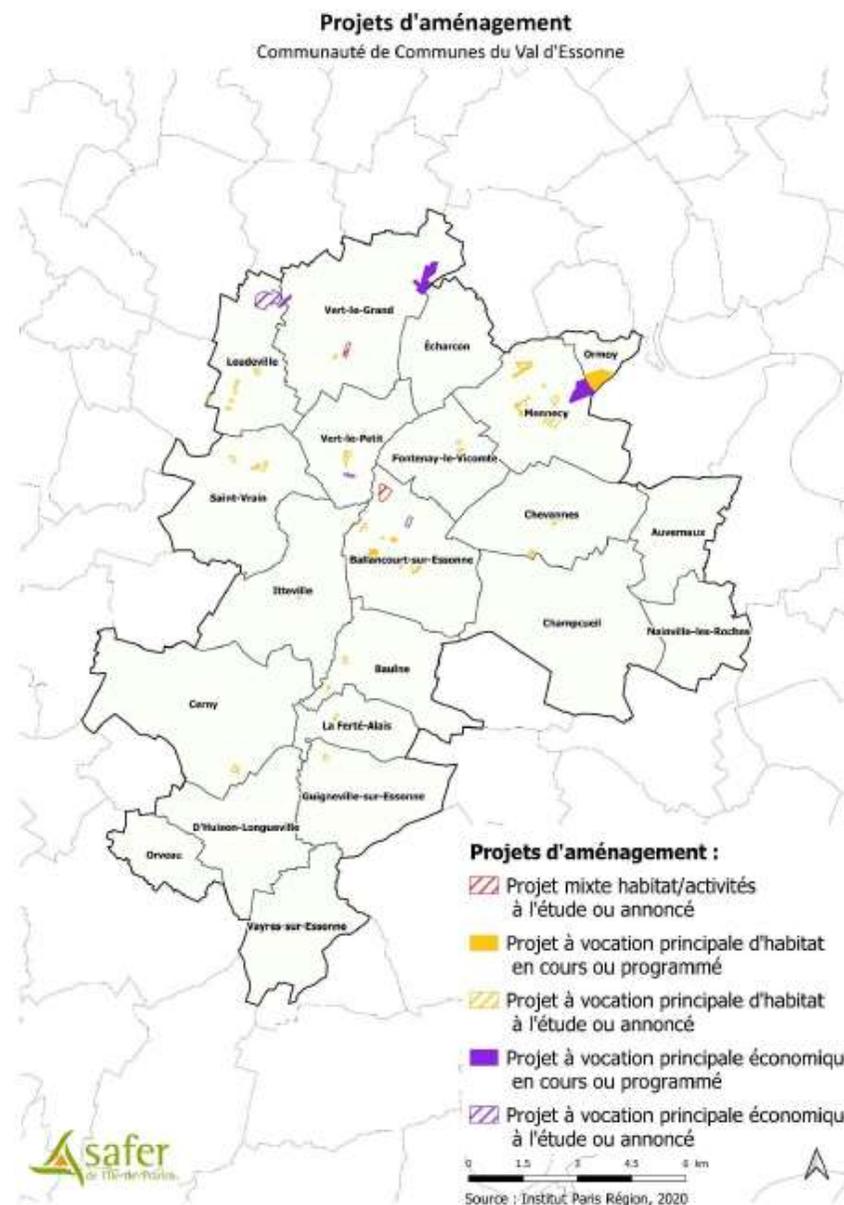
Les espaces agricoles, au-delà de leur rôle économique, contribuent à la structuration des continuités écologiques. Ils jouent aussi un rôle dans la protection des sols contre l'érosion et le lessivage.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie au sein de la sous-trame « Grande culture », deux secteurs à enjeux :

- Les mosaïques agricoles
- Les secteurs de concentration de mares et mouillères

Une pression foncière importante

En matière de consommation foncière, les principaux projets d'aménagements à vocation économique sont situés à Mennecy, Vert-le-Grand (écosite) et Leudeville (ZAE des Casernes). La vallée de l'Essonne concentre des projets d'aménagement à vocation principale de logement.



B Les espaces agricoles

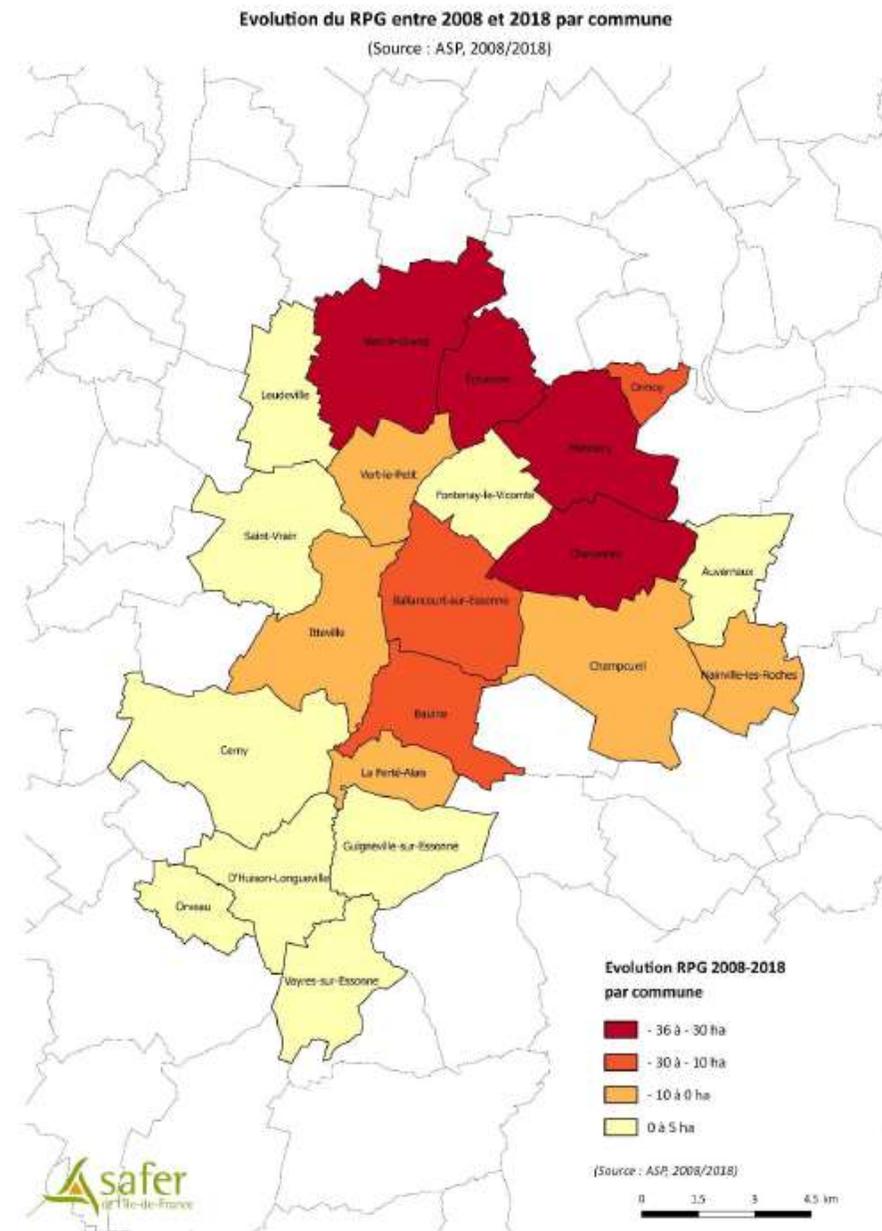
Occupation du sol et dynamique d'évolution

La surface agricole s'élève à 9 829 ha en 2017 (source : MOS). Les espaces agricoles constituent l'occupation du sol dominante (51 %), suivie par les forêts (27 %).

En valeur absolue, 1 000 hectares de terres agricoles ont été consommés entre 1982 et 2017, soit une diminution de 9 % des surfaces agricoles. (évolution représentative des situations régionale et départementale).

188,8 hectares de terres agricoles et naturelles ont été artificialisées entre 2009 et 2017 (soit 23,6ha/an en moyenne sur la période).

Compte tenu des projets d'aménagement récents, la consommation foncière s'est poursuivie depuis 2017. Les projets en cours ou à l'étude concernent actuellement une emprise foncière totale de 208 hectares.



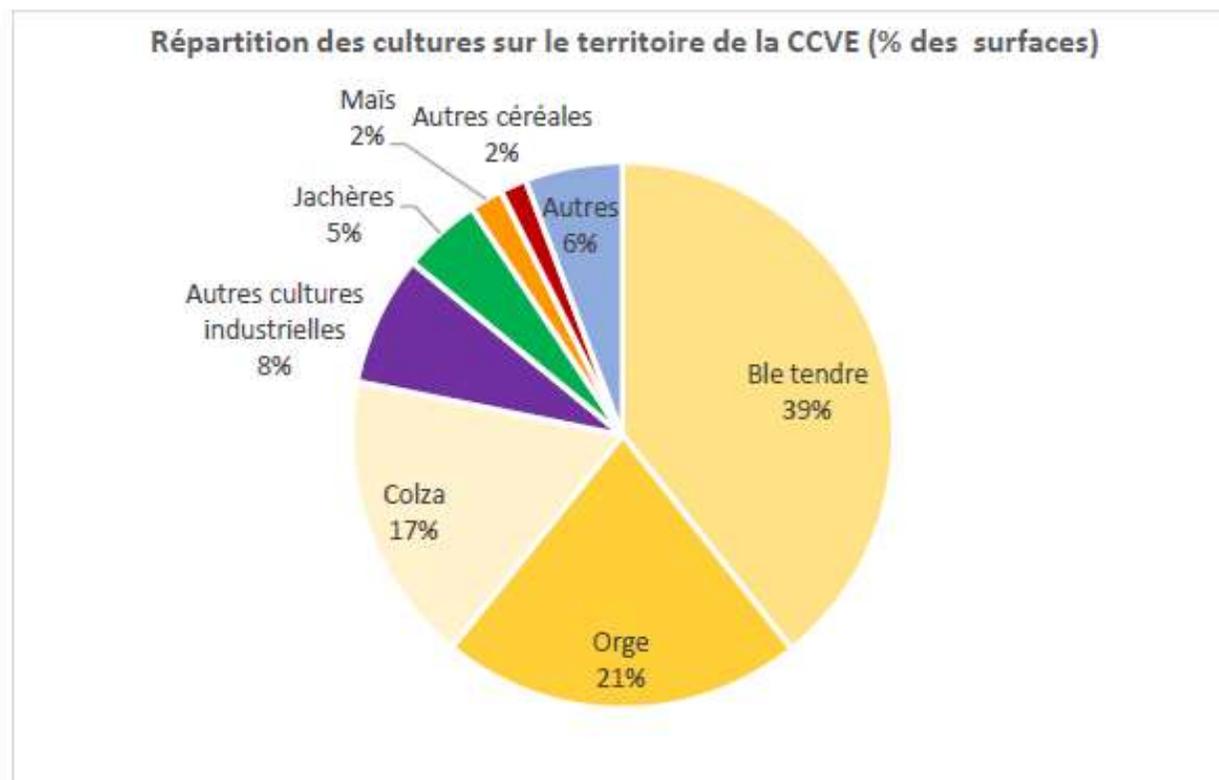
B Les espaces agricoles

Potentiel agronomique et types de production

Les terres de la CCVE ont un fort potentiel agronomique. Cette qualité permet à l'agriculture d'être très performante. C'est aussi un élément qu'il importe de prendre en compte dans tout projet impliquant l'artificialisation des terres agricoles.

A l'image de l'Île-de-France et du département, les productions agricoles du territoire sont dominées par les grandes cultures. Elles occupent 91 % des surfaces agricoles.

Les céréales occupent 64 % des surfaces, le blé représente à lui seul 39 % des surfaces. La culture de la betterave non fourragère représente 7,5 % de la Surface Agricole Utile. Enfin, les fruits, légumes et fleurs occupent 0,5 % de la surface agricole du territoire.



Source : RPG 2018

Les grandes cultures se pratiquent très majoritairement en agriculture conventionnelle.

B L'activité agricole

Une diminution du nombre d'exploitants et un phénomène de concentration des exploitations

66 sièges d'exploitation sur le territoire de la CCVE recensés en 2018 (117 exploitations agricoles y exploitent au moins un îlot de culture). En 2014, étaient recensés 132 exploitants agricoles, ce qui représente une diminution de 11 % entre 2014 et 2018.

Surface moyenne de 139 hectares (source : RPG 2018) contre 121 en 2010 (source RGA).

Orientation technico-économique, statut juridique et mode de faire-valoir

L'orientation technico-économique dominante est la grande culture. Ce type d'orientation se caractérise par une forte volatilité des prix.

Les agriculteurs du territoire exploitent principalement à titre individuel ou au sein d'une EARL.

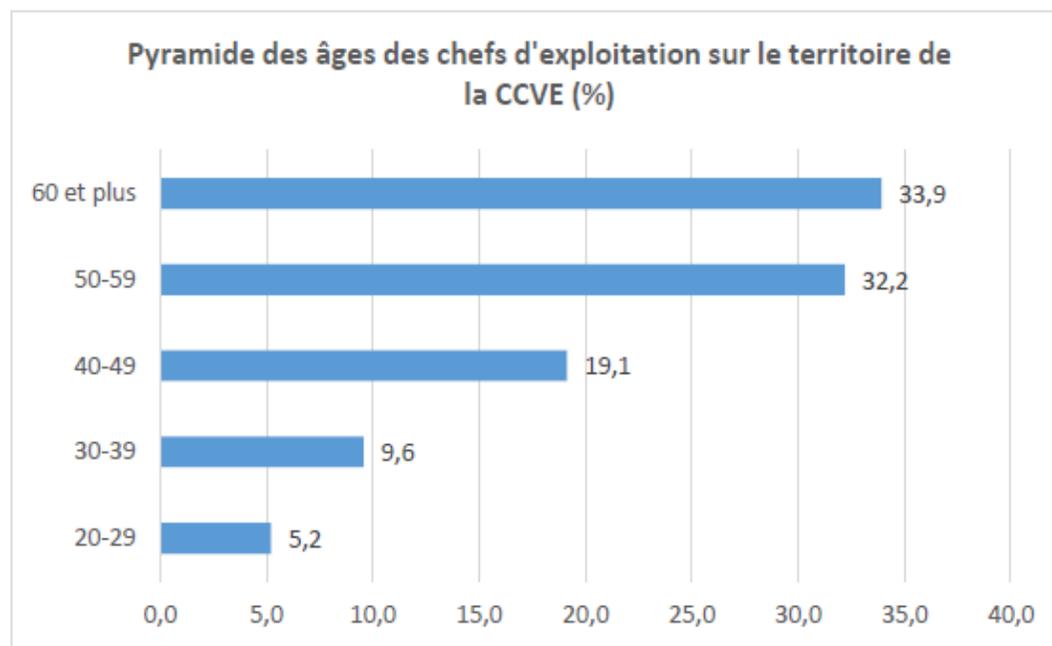
Le mode de faire-valoir dominant est le faire-valoir indirect. (68 % du foncier des exploitations est mis en valeur dans le cadre d'un bail rural).

Des exploitants agricoles âgés et des incertitudes sur les successions

La moyenne d'âge des exploitants est de 54 ans.

66 % des exploitants sont âgés de 50 ans et plus. La part des 60 ans et plus s'élève à 34 %.

L'enquête réalisée auprès des agriculteurs permet d'estimer le taux de succession assuré : seulement 29 % des enquêtés de 55 ans et plus ont évoqué un projet de transmission.



Sources : RPG 2018, Société.com, base de données Safer

B L'activité agricole

Circuits de commercialisation et projets de diversification

Les productions des exploitants en grande culture sont majoritairement commercialisées auprès de la coopérative Axereal à Auvernaux.

44 % des producteurs en grande culture ont seulement un débouché.

17 exploitants utilisent les circuits courts.

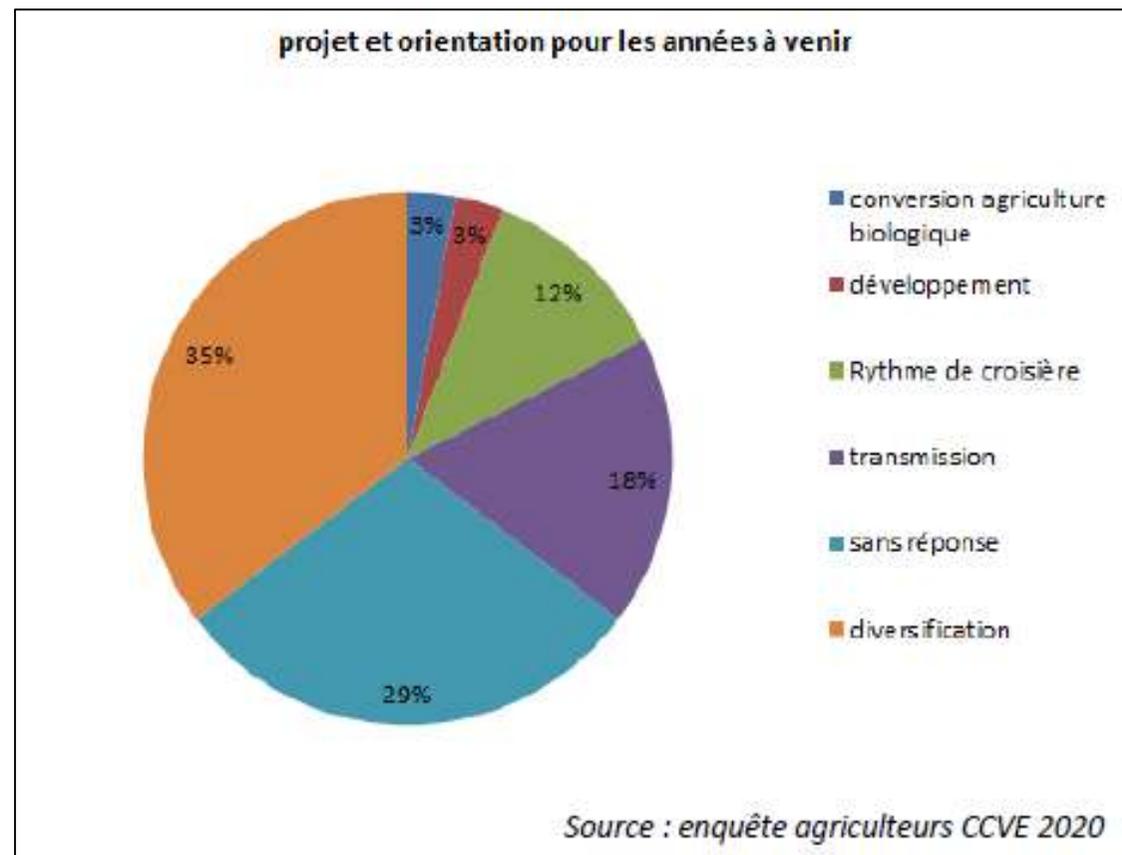
Toutefois, des projets de diversification apparaissent :

- 18 projets de conversion de bâtiments agricoles ;
- 12 projets de diversification (dont éco-tourisme).

Emergence de projets agricoles structurants :

- Projet SESAME ;
- Reconversion de la BA 217 ;
- Projet agro-naturel sur le site de l'ex-DGAC.

+ nouvelles filières (exemple : ADÉPAM)



Enjeux environnementaux

- 17 producteurs certifiés en agriculture biologique ;
- 7 producteurs engagés dans des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) (cf enquête)

Une Aire d'Alimentation de Captage est recensée sur la CCVE « l'Hurepoix 1 ».

Sur le périmètre de la CCVE, les prélèvements d'eau souterraine pour l'irrigation atteignaient un total de 525 988 m³ en 2018.

B La dimension foncière

Ventes notifiées à la SAFER et destination des ventes

Sur la période 2010-2019, 639 notifications ont été recensés (1 295 ha – 110,5 M €).

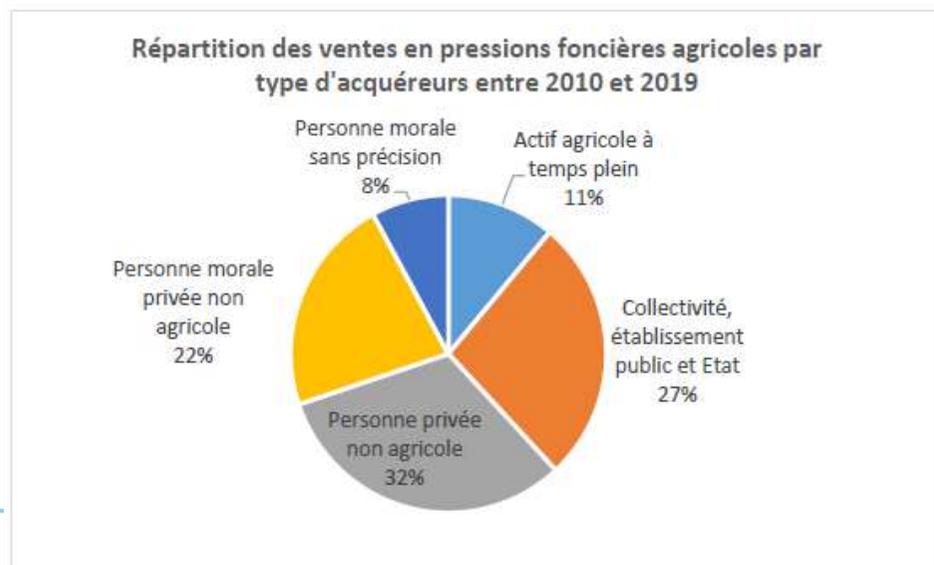
Le marché des terres agricoles concerne 17 % des transactions entre 2010 et 2019. Il représente 52 % des surfaces notifiées sur la période.

Le marché de l'espace en vue de son artificialisation est significatif (32 % des transactions – 22 % de la surface totale).

Un marché des espaces de loisirs dynamique qui démontre une concurrence des usages en milieu rural.

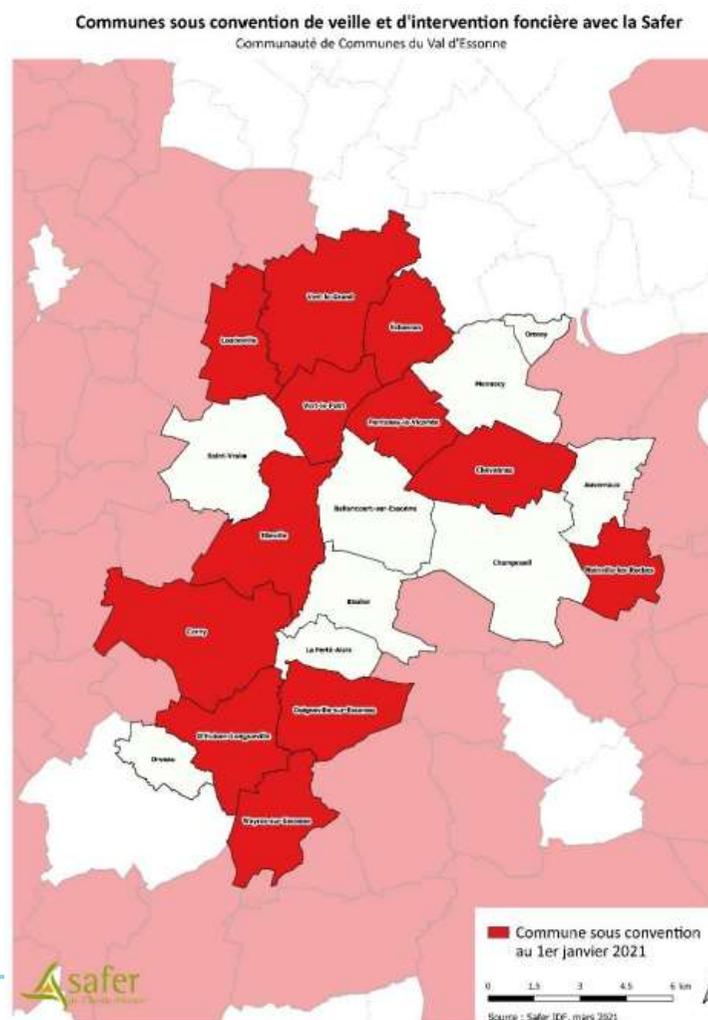
A noter, le prix moyen du m² du marché agricole se situe dans la moyenne départementale (0,7 €/m²)

Les pressions foncières



Mesures de lutte contre les pressions foncières et protection du foncier

- Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)
- Conventions de veille et d'intervention foncière Safer
 - 12 communes du territoire disposent d'une convention





Merci pour votre attention !

